

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU  
DE GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES  
DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 juin 2004, 19 h  
Centre communautaire Roussin  
12045, rue Notre-Dame  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 21 JUIN 2004 .....1  
MOT DU PRÉSIDENT .....1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

GUY DUMOUCHEL ..... 2  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.....11  
COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER EST ..... 24  
SYLVIE BIBEAU.....39  
LES AMIS DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.....57  
COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL.....64  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL.....70  
J.E-FERNAND NAUD.....77  
M. MICHEL LANGEVIN.....83  
  
RECTIFICATIONS DE MONSIEUR DORÉ.....88  
  
MOT DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT.....88

**MOT DU PRÉSIDENT**

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

5

(LECTURE DU MOT DE PRÉSENTATION)

Je demanderais à monsieur Guy Dumouchel de bien vouloir prendre place à l'avant, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Dumouchel.

10

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Vous allez bien?

15

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Très bien. Et quand il fait beau, ça va toujours bien.

20

**M. GUY DUMOUCHEL :**

On n'a pas à se plaindre sur ce côté-là définitivement.

25

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

C'est un fait. On vous écoute.

**MÉMOIRE DE M. GUY DUMOUCHEL**

**M. GUY DUMOUCHEL :**

30

J'ai préparé un mémoire qui a été envoyé...

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

35

Et qui a été lu en passant.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

40

Parfait. Je commence comme suit.  
(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

45

Merci, Monsieur Dumouchel. Je pense que ma collègue aurait quelques questions à vous poser.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

50

Allez.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

55

Bonsoir, Monsieur Dumouchel.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

60

Bonsoir, Madame.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

65

Vous dites dans votre mémoire que vous résidez à cet endroit-là depuis dix ans. D'abord, vous êtes situé où sur le quadrilatère en U?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

70

Le quadrilatère en U, je suis dans la rue 41<sup>e</sup>, la première rue. À partir du projet, c'est la première avenue, la 41<sup>e</sup>, vous virez à droite, je suis la dernière maison à droite

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Et quand vous êtes arrivé dans ce secteur-là, qu'est-ce que c'était votre environnement à ce moment-là? Est-ce que ça a beaucoup changé depuis que vous êtes dans ce secteur-là?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Il n'y a eu aucun changement majeur dans l'environnement depuis que je demeure là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Non? C'est le même...

**M. GUY DUMOUCHEL :**

C'est exactement...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Il n'y a pas eu d'autres projets d'envergure?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Il n'a aucun projet, aucun bâtiment commercial, absolument rien.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et l'autoroute était là aussi, à ce moment-là?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

L'autoroute était là, oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Pour le projet à l'étude, est-ce que vous avez eu des rencontres avec des représentants de Gaz Métro, que ce soit avant les audiences ou après les audiences?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

J'ai rencontré les gens de Gaz Métro avant les audiences. Il y avait eu une rencontre à la Ville de Montréal, au bureau de la Ville de Montréal du secteur Pointe-aux-Trembles,

115 Rivière-des-Prairies, Montréal-Est ,où ils avaient expliqué le projet et ainsi de suite avec le pro maire.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

120 **M. GUY DUMOUCHEL :**

On avait pris connaissance du projet, et en venant aux audiences les premières journées, on a pris de plus en plus connaissance du projet.

125 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Et donc, à ce moment-là... mais il n'y a pas eu de contact spécifique à savoir, par exemple, les propriétaires sur ces rues-là ou de vos voisins, vous n'êtes pas au courant si...

130 **M. GUY DUMOUCHEL :**

Jamais. Je n'ai jamais été contacté par personne.

135 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, vous avez connu le projet par cet événement-là.

140 **M. GUY DUMOUCHEL :**

145 On a connu le projet par l'avis de la Ville de Montréal. Il y avait un petit panneau vert, quatre pieds par huit pieds, qui indiquait l'étude de projet, puis dès qu'on a vu ce panneau-là, moi et mon voisin, on a appelé la Ville de Montréal et on a dit : «On veut avoir une rencontre avec les gens de Gaz Métro qui vont venir expliquer le projet.» On est allé là et c'est là qu'on a pris connaissance de ce projet-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K.

150 **M. GUY DUMOUCHEL :**

C'est à ce moment-là que nos inquiétudes ont commencé à apparaître.

155 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Donc, est-ce qu'il y a eu de votre part ou de la part de certaines personnes du questionnement sur toute la question de la sécurité à ce moment-là?

160

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Toute la question alentour de la sécurité définitivement. Un site qui devient à haut risque, Madame, moi je m'en irais à grande course de là n'importe quand si ça devient comme ça.

165

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et vous parlez aussi d'une question d'approvisionnement en eau en cas d'incendie et tout ça. Actuellement dans le secteur, est-ce qu'il y a des problèmes d'approvisionnement en eau, que ce soit en eau potable ou...

170

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Non, on n'en a pas, Madame, mais il a été clairement démontré dans les premières journées d'audience ici qu'il n'y avait pas de borne-fontaine dans ce coin-là où c'est projeté. On en a chez nous dans notre rue et on avait expliqué que les pompiers pourraient se brancher près de chez moi avec les pompes, amener l'eau jusque là s'il y avait un incendie quelconque.

175

180

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Mais vous n'avez pas de problème dans l'utilisation de l'eau, de pression, de disponibilité?

185

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Non, non, dans nos domiciles, on n'en a pas. On n'a pas de problème.

190

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et est-ce que vous êtes au courant depuis le temps que vous demeurez dans ce secteur-là s'il y a déjà eu des incendies ou des événements particuliers?

195

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Oui, Madame. Il y a eu un incendie.... Parce que, vous savez où on demeure, adjacent à nos résidences, il y a le magasin de l'est d'Hydro-Québec qui s'appelle.

200

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

205 Il y a eu il y en environ deux ans et demi un feu un samedi matin, Madame, puis c'était assez catastrophique, parce que dans le tournant en U, il y a un petit parc dans un coin...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, j'ai vu, oui.

210

**M. GUY DUMOUCHEL :**

215 Puis mon garçon était tout jeune, il m'a réveillé : «Papa, viens voir!» Parce que ça fait... il y a eu une explosion pour commencer, des transformateurs qui ont sauté. Le jeune était sur le balcon., fait qu'il est rentré dans la maison à grande course. Il a dit : «Papa, viens voir ça.» Là, on s'est tous précipité dehors. On est allé voir ce qu'il y avait dans le petit parc, puis la belle grosse fumée noire qui montait, qui traversait l'autoroute 40.. Puis le Service des incendies et de la protection, probablement civile, a évacué les gens au sud de l'autoroute, mais les gens qui étaient collés sur le feu n'ont même pas été évacués parce que  
220 malheureusement, les pompiers ne savaient même pas qu'il y avait des habitations jusqu'ou on était. Probablement qu'on vient d'une autre planète ou je ne sais pas trop quoi. Mais ç'aurait pu être catastrophique à ce moment-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

225

Ça fait deux ans, vous dites?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

230

Environ deux ou trois ans, je ne peux pas vous dire exactement quand.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Est-ce que vous avez été incommodé...

235

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Non, on a été chanceux, Madame, parce qu'il ventait tellement fort que c'est les gens du côté sud de l'autoroute qui ont été affectés.

240

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Qui ont eu...



245 **M. GUY DUMOUCHEL :**

Ils ont été évacués d'ailleurs.

250

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K. Maintenant, vous parlez de... donc, c'est ça, c'est ce que vous parliez tout à l'heure, l'incendie majeur d'Hydro-Québec, mais dans votre secteur, un incendie de maison, tout ça, il n'y en...

255

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Il n'y en a jamais eu.

260

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Il n'y en a jamais eu.

265

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Non.

(INTERVENTION INAUDIBLE DE QUELQU'UN DE L'ASSISTANCE)

270

Ah oui. C'est vrai, un de mes voisins avait passé au feu déjà, je me souviens.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

275

Oui? Mais il n'y avait pas eu de problème au niveau de l'approvisionnement en eau à ce moment-là?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

280

Non, non.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

285

Et tout ça s'était bien passé. O.K. Donc, si je résume un peu l'esprit de votre mémoire, est-ce qu'on peut en conclure que votre principale préoccupation en regard du projet, c'est strictement au niveau de la sécurité?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

290 Définitivement .La sécurité des gens, je pense que c'est très important. Il y a des  
gens durant les audiences du BAPE, les premières journées, qui ont parlé beaucoup de  
l'environnement. Je suis très conscient de l'environnement aussi, mais avant les petites  
bébittes e t les grosses bébittes, les beaux arbres, il y a des êtres humains qui sont  
importants, je crois, en premier lieu.

295 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Vous me disiez tout à l'heure que vous n'aviez pas eu de rencontre spécifique avec  
les représentants de Gaz Métro, mais dans le contexte beaucoup plus large des industries  
dans le secteur, d'autres industries ou de la Ville de Montréal, est-ce que vous avez déjà eu  
300 de l'information sur, bon, comment agir en cas d'accident, d'incendie?

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Jamais, Madame.

305

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Est-ce que vous avez été sollicité par exemple par les entreprises dans le secteur à  
cet effet-là?

310

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Jamais. Jamais.

315

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Vous n'avez jamais eu d'information. O.K.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

320

J'ai déjà été président d'un comité de santé et sécurité au travail comme représentant  
de la partie patronale, je connais un peu la sécurité.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

325

Vous connaissez la...

**M. GUY DUMOUCHEL :**

330

Personnellement, ça va bien.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Personnellement. Mais en tant que groupe, de citoyens?

335

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Non, comme citoyen, non, jamais.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

340

Vous n'avez pas eu de...

**M. GUY DUMOUCHEL :**

345

On n'a jamais été approché. Remarquez, la résidence que j'habite a été bâtie en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), je suis déménagé là il y a une douzaine d'années, donc, je ne sais pas si ç'a été fait auparavant, mais moi-même, je n'ai jamais eu connaissance de ça.

350

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Est-ce que vous savez ce quartier-là existe depuis quand? Vous, votre maison, c'est mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), mais est-ce que c'est à peu près... ça s'est construit à peu près en même temps ou...

355

**UNE PERSONNE DE L'ASSISTANCE :**

Ça doit faire environ... les Lapierre qui ont construit, je pense, les premiers, ça doit faire une quarantaine d'années.

360

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Quarante ans.

365

**UNE PERSONNE DE L'ASSISTANCE :**

Si ce n'est pas plus.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

370

O.K. Merci, Monsieur.

**PERSONNE DE L'ASSISTANCE :**

Quand j'étais jeune, j'allais là, il y avait deux maisons, deux, trois maisons.

375

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Je vous remercie, Monsieur.

380 **M. GUY DUMOUCHEL :**

385 Ce que je trouve curieux, parce qu'on m'a dit à un moment donné à la Ville de Montréal qu'il n'aurait jamais dû y avoir de résidences où on demeure, puis la Ville a émis un permis l'an passé pour de la construction résidentielle. Je trouve ça assez bizarre. C'est pour ça que je parle de zonage dans mon mémoire.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

390 Oui, tout à fait.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

Il y a un manque de coordination quelque part d'après moi.

395 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci, Monsieur Dumouchel.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

400 Bienvenue, Madame.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

405 Merci.

**M. GUY DUMOUCHEL :**

410 Merci, Monsieur le Président. Bonne fin de soirée.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Vous aussi. Monsieur Jocelyn Lavigne et madame Julie Brodeur, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Brodeur, bonsoir, Monsieur Lavigne.

415

**MÉMOIRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

420

On est tous les deux membres de la Direction de santé publique et c'est à ce titre-là qu'on vient vous présenter rapidement, vous résumer un peu le mémoire que l'on a déposé la semaine passée.

425

La Direction de la santé publique, elle a un rôle d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'elle juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et le cas échéant, de conduire des études ou des recherches nécessaires à cette fin.

430

On a aussi le mandat d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection. Je pense que ça s'applique relativement bien dans le cas présent.

435

Une présentation en deux volets. On veut revenir sur la démarche d'analyse de risques qui a été utilisée dans le cadre de ce projet-là, on en a déjà discuté un peu dans la première phase. Quelques mots sur les intoxications au monoxyde de carbone associées aux travaux à l'explosif en milieu habité.

440

Mise en contexte du projet. Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen d'impacts sur l'environnement, notre Direction avait jugé l'étude irrecevable parce qu'il y avait absence... ça, ça date de décembre deux mille trois (2003), donc, c'est vraiment à la première, première phase, il y avait absence de scénarios normalisés. Les résultats d'analyse non présentés sous forme de zone d'impact. Il y avait... les récepteurs sensibles n'étaient pas identifiés et le plan de mesure d'urgence d'ailleurs, scénario minute par minute, n'était pas présenté à ce moment-là.

445

450

Dans un deuxième temps, on a reçu autour du mois d'avril deux mille quatre (2004) un autre document du promoteur dans lequel il présentait des scénarios de type alternatif avec un résultat sous forme d'impact comme on l'avait demandé. Cependant, il y avait toujours absence de scénarios normalisés d'accidents. Les zones sensibles n'étaient pas identifiées non plus et le scénario minute par minute selon nous, qui nous était proposé, était, disons, peu réaliste.

455

Au niveau de l'analyse des risques d'accident industriels majeurs, on essaie de faire, de vous donner une idée rapide de la situation actuelle. Il y a des règlements sur les urgences environnementales de Environnement Canada. À notre connaissance, il n'y a aucune réglementation provinciale là-dessus. Cependant, au niveau nord-américain, il y a une méthode d'analyse de risque d'accidents industriels majeurs qui est reconnue. C'est la méthode de l'U.S. EPA, donc, l'Agence de protection de l'environnement américaine qui

460 s'appelle le *Risk Management Program* , et, au Québec comme tel, cette méthode-là a  
été reprise et adaptée dans le Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs  
du CRAIM et dans les lignes directrices aussi écrites par Luc Lefebvre de notre Direction.

465 Cette démarche-là comprend un certain nombre d'étapes et les étapes qui vous  
apparaissent en bleu sont les étapes qui selon nous sont manquantes dans le processus qui  
nous a été présenté. Donc, il faut déterminer que l'établissement est à risque potentiel, il faut  
que l'établissement soit visé. Le scénario normalisé d'accident, conséquences sur les zones  
sensibles, scénario alternatif d'accidents. On va revenir sur chacun de ces points-là.

470 Établissements à risques potentiels. Dans le document du CRAIM, on donne comme  
exemple les pipelines utilisés pour le transport de gaz naturel sont considérés comme des  
établissements susceptibles de détenir des matières dangereuses et ils peuvent à ce  
moment-là, ils devraient même, être étudiés selon la méthodologie du RMP.

475 Donc, le transport de gaz naturel est un établissement susceptible de détenir des  
matières dangereuses et selon nous, il dépasse la quantité seuil, ce qui implique qu'il faut  
présenter le calcul de la zone d'impact selon le scénario normalisé d'accident.

480 Qu'est-ce que c'est le scénario normalisé d'accident? C'est un scénario, disons,  
extrêmement sévère dont la probabilité d'arriver est beaucoup plus faible encore qu'un  
scénario alternatif. On le sait. L'EPA a défini les conditions. C'est probablement les  
conditions les pires. Donc, on parle de conditions météorologiques, vitesse de vent, taux  
d'humidité, stabilité, etc., et on considère qu'il va y avoir une perte totale de confinement en  
dix minutes, et dans le cas de produits inflammables, il y aurait allumage du nuage de vapeur  
en tenant compte seulement des mesures d'atténuation passives. Dans le cas qui nous  
485 préoccupe, on a discuté dans la première partie de la vanne de sectionnement, donc, on ne  
doit pas en tenir compte dans un scénario normalisé.

490 On évalue ensuite comme on l'a fait pour le scénario alternatif, les radiations  
thermiques et l'onde de choc qui va être produite.

495 Selon le promoteur lors des discussions qu'on a eu dans la première partie, le  
scénario normalisé d'accident n'a pas à être présenté car la méthode du RMP, de l'EPA, ne  
s'applique pas dans le présent cas. On est retourné dans les notes qui nous sont parvenues  
et le promoteur mentionnait que le projet de gazoduc Montréal-Est n'est pas un site fermé ou  
une usine et que si un accident se produisait, il se produirait à des kilomètres des vannes et  
que celles-ci ne seraient pas affectées.

500 On se pose des questions là-dessus, deux types de questions. La première, est-ce  
qu'il y a une possibilité, même très très très très faible pour qu'une rupture du gazoduc de  
gaz naturel ne survienne pas à des kilomètres des vannes, mais juste à côté? Si ça se  
produit, est-ce que la vanne de sectionnement pourrait être affectée par ça et ne pas  
travailler correctement? Ne pas fermer autrement dit?

505 En plus, on parle que... et c'est vrai, je suis absolument certain de ça, que c'est la  
meilleure technologie disponible qui va être utilisée à ce niveau-là, et qu'il va y avoir un  
programme d'entretien aussi très régulier de cette vanne-là, mais malgré tout ça, c'est  
quelque chose de mécanique, probablement électronique aussi, est-ce que c'est possible  
que pour une raison X, ça ne fonctionne pas? Nous, on pense que c'est possible dans les  
510 deux cas et c'est pour ça que nous demandons que la SCGM produise et présente le calcul  
de la zone d'impact selon le scénario normalisé d'accidents pour ce projet, donc, applique la  
méthode au complet du RMP.

515 Qu'ils regardent aussi les effets domino dans ce cas-là, dans le cas d'un accident  
normalisé. Est-ce que les systèmes de protection réussiraient par exemple si ça dure dix  
minutes? Est-ce que les systèmes de protection pourraient suffire? Et comment les  
réservoirs... est-ce que la résistance des réservoirs face à la projection de fragments à la  
suite d'une explosion est correcte? C'est des questions qu'on se pose là-dessus.

520 Conséquences sur les zones sensibles. On sait que ça va affecter, que ça va sortir  
du trajet. Donc, normalement, on devrait avoir une liste identifiant les récepteurs sensibles.  
On a fourni à la Commission des données sur les hôpitaux autour, les résidences de  
personnes âgées, mais il faut aussi définir la densité de la population. On parle de prise  
d'eau potable, etc. Et ce volet-là selon nous est manquant.

525 Le calcul qui a été fait, qui nous a été présenté, zone d'impact selon le scénario  
alternatif, ce que l'on appelle ici le pire scénario alternatif d'accident, nous semble correct. Il  
a été présenté et d'après nous, il est dans les normes. Donc, acceptable.

530 Plan de mesures d'urgence de l'établissement. C'est le temps écoulé entre chacune  
des actions qui nous, nous paraît un peu irréaliste parce qu'on a l'impression qu'il va y avoir  
des embouteillages monstres si jamais il y a une rupture qui se produit. Donc, ce qu'on  
demande, c'est qu'il y ait amélioration de ce plan de mesures d'urgence en collaboration avec  
les autres intervenants impliqués, donc, pompiers, urgence-santé, policiers, etc.

535 Par la suite, informer la population sur les risques et les mesures de protection à  
mettre en place si jamais il arrivait un accident.

540 Quelques mots sur les risques d'intoxication par le monoxyde de carbone associés au  
dynamitage en milieu habité. Je pense que le représentant du ministère de la Sécurité  
publique en avait glissé un mot aussi. C'est vrai qu'il a des intoxications par le CO qui ont été  
rapportées au Québec et aussi aux Etats-Unis à la suite de travaux à l'explosif et certaines  
des personnes étaient suffisamment intoxiquées pour nécessiter un traitement en chambre  
hyperbare. Donc, il y a un danger, il existe. Le problème avec le CO, c'est que l'intoxication  
est très difficile à diagnostiquer parce que les symptômes sont non spécifiques. Le CO n'est  
545 pas détecté non plus par les sens, seulement par les appareils de mesure.

550 Il y a un groupe de travail sur lequel il y a des membres du ministère de la Santé et du  
ministère de l'Environnement qui ont travaillé. Ils ont publié un certain nombre de  
recommandations sur ce que l'on doit faire lorsqu'il y a des travaux à l'explosif, on vous en a  
fait parvenir une copie. Ce que nous, on demande, c'est que ces recommandations-là, le  
555 promoteur doit s'assurer que l'ensemble des recommandations du comité MSSS-MENV soient  
suivies lorsqu'il y a utilisation de dynamite, incluant aussi la mise en place d'avertisseur de  
CO dans les résidences et commerces situés à l'intérieur de la zone considérée à risques  
selon les critères du comité du ministère de la Santé et de l'Environnement.

560 En conclusion, nous pensons que le projet présenté est acceptable. On est dans  
une... on vit entouré de risques, c'en est un, il y en a d'autres. Je pense au transport de  
matières dangereuses qui traversent Montréal tous les jours. Vous vous rappelez du CHUM  
d'ailleurs, un des sites choisis était à quelques mètres d'une voie de chemin de fer où il y a  
565 énormément de transport de matières dangereuses qui passent par là, ça passe à travers la  
Ville de Montréal. Il y a des transports qui se font par la route, etc. Donc, oui, c'est un projet  
qui comporte des risques. On pense qu'il y a plusieurs intervenants qui vont apporter à la  
Commission des améliorations sur le projet, mais qu'en soi, le projet est acceptable.

570 Cependant, on considère que la démarche d'analyse de risques qui a été faite est  
incomplète. On demande que le Guide de gestion des risques d'accidents industriels  
majeurs du CRAIM soit utilisé ou la méthode de Lefebvre qui tous les deux dans le fond sont  
basés sur la méthode de l'EPA.

575 Selon nous, le promoteur doit produire et présenter le calcul de la zone d'impact selon  
le scénario normalisé d'accidents. Il doit répondre aux questions concernant les effets  
domino, identifier les récepteurs sensibles qui manquent et améliorer avec les divers  
intervenants concernés le scénario d'intervention minute par minute.

580 C'est évident que s'il y avait une réglementation provinciale qui encadrerait cette  
démarche-là, ce serait beaucoup plus facile pour tous, pour les intervenants, pour ceux qui  
ont à jouer dans ce dossier-là et pour les promoteurs aussi, mais elle n'existe pas pour le  
moment.

585 Dernier point, on demande aussi que le promoteur suive les recommandations du  
comité MSSS-MENV lors de l'exécution de travaux de dynamitage afin d'éviter les intoxications  
au monoxyde de carbone. Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Merci. Je vais laisser la parole à ma collègue.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**



590           Alors, bonsoir, Monsieur Lavigne. Bonsoir, Madame Brodeur.           Juste d'abord,  
pour bien préciser en regard des aspects manquants selon vous ou des volets qui sont  
manquants, je comprends que ça fera partie dans le fond des exigences de votre ministère  
en regard de votre avis que vous donnerez au ministère de l'Environnement pour  
l'acceptabilité du projet, du moins dans le cadre du certificat d'autorisation?

595

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Oui.

600

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

On prend en compte ces aspects-là. Vous avez dit à un moment donné que vous  
vous posiez des questions, mais moi aussi, puis je voudrais... je ne veux pas que ce soit vu  
comme une opinion de commission, je voudrais qu'on échange des impressions par rapport  
à... en fait, votre rôle aussi en regard de ces projets-là quand ils sont analysés.

605

On comprend que l'ensemble des démarches dont vous faites part qui pourraient être  
améliorées dans le cadre du projet, tout ça, on comprend que ce sont des démarches pour  
aider à réagir le mieux possible quand il arrive un événement.

610

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Oui, absolument.

615

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

C'est ça, pour préparer la population, pour s'assurer que les choses... qu'il y ait une  
possibilité de pouvoir intervenir dans ces cas-là pour l'environnement autant humain que...

620

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Et aussi pour s'assurer d'avoir un portrait vraiment complet de la situation aussi.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

625

Pour pouvoir, vous autres, établir après... en tout cas dans votre champ d'action et  
autant pour les gens qui ont à agir dans le contexte d'urgence ou pour la municipalité, pour le  
ministère du Transport et tout ça.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

630

C'est ça.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

635 Et l'impression que ça me donne de l'ensemble de ces aspects-là qui pour vous, bon, effectivement mériteraient d'être améliorés peut-être pour ce projet-là aussi, mais de toute façon en général, vous semblez soulever une problématique concernant ces types de projets-là où il n'y a pas une réglementation qui encadre vraiment très bien les obligations et contraintes qui sont demandées des autorisations de ces projets-là.

640 Et mon impression d'abord, c'est que : Est-ce qu'on peut comprendre que dans le fond tout ce qu'il y a comme réglementation actuellement, elle concerne à la fois comment construire dans le cadre d'un milieu particulier et comment réagir à un événement et se préparer à réagir à un événement, mais est-ce qu'on peut comprendre qu'il n'y a pas quand même de réglementation pour dire: si ça arrivait, comment on peut limiter les dégâts?

645

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Euh...

650 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Comprenez-vous ce que je veux dire? C'est que vous autres, vous travaillez à vouloir vous organiser que si ça arrive, qu'on puisse réagir. La construction, elle, les normes de construction font : Comment on peut construire pour que ce soit le plus sécuritaire possible?

655

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Oui, oui, absolument.

660 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais j'essaie de comprendre entre les deux. Est-ce qu'il y a une réglementation ou une préoccupation à l'effet : Est-ce qu'on pourrait voir de quelle façon on peut faire les choses pour que si ça arrive, il n'y ait pas... qu'on puisse limiter?

665

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Qu'il y ait le moins d'impact possible.

670 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Le moins d'impact possible.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

675

L'impression que j'ai, c'est que ça va se faire au niveau du plan des mesures d'urgence par la suite. C'est à ce niveau-là. Et c'est aussi au niveau... je pense que c'est

680 monsieur Frattotillo si je me rappelle bien qui est venu nous présenter... et lui-même disait  
que, par exemple, les zones d'impact de certains produits chimiques qui étaient déjà en place  
dans l'Est de Montréal ont beaucoup diminuées. Je me rappelle de l'avoir entendu dire ça.  
C'est qu'au lieu d'avoir un réservoir qui est trois fois la grosseur, peut-être que si ce n'est pas  
vraiment nécessaire, on peut diminuer ce... Il y a des solutions comme ça qui peuvent  
apparaître. Et je pense aussi que ça permet au niveau de... il y a beaucoup de travail qui est  
fait dans l'Est de Montréal en particulier pour prévoir ce qu'on doit faire si jamais telle  
685 situation arrive.

Ça nous arrive de temps en temps d'être appelé dans des cas d'urgence, et lorsqu'on  
a déjà, par exemple, fait une simulation pour un cas en particulier, c'est beaucoup plus facile.  
Le travail se fait... parce qu'en urgence, ça va très très vite. À ce moment-là, c'est  
690 beaucoup plus facile de travailler quand on a déjà simulé un problème X, une perte de  
benzène dans une compagnie tout près d'ici sur laquelle j'ai déjà été au niveau de la  
simulation. Par la suite si jamais ça se produit ou qu'un produit similaire à ça, qui a des effets  
similaires, subit une perte de confinement, alors pour nous, la réaction est beaucoup plus  
rapide et c'est probablement la même chose pour les pompiers, les policiers, et tout. Donc,  
695 c'est au niveau aussi, je pense, du plan de mesures d'urgence qu'il y a beaucoup de choses  
qui se jouent à ce niveau-là, au niveau de la prévention.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

700 Et donc, vous parlez aussi de l'importance de l'information auprès de la population,  
autant dans le fond des travailleurs qui passent dans le secteur, qui viennent dans le secteur,  
que les gens qui habitent dans le secteur. On a entendu un premier intervenant tout à  
l'heure qui disait que, bon, dans un secteur comme celui-là, il n'y a jamais eu... je ne parle  
pas seulement du projet à l'étude, mais c'est quand même un secteur industrialisé où il y a  
705 beaucoup d'infrastructures à risque d'accident important. Il ne semble pas y avoir  
d'informations qui circulent à ce niveau-là. Comment vous réagissez à ça?

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

710 J'ai vu dernièrement, on faisait une présentation à des gens de santé publique et on  
avait un document vidéo, un accident qui s'est produit dans une usine à Richmond en  
Californie, et c'était un produit qu'on appelle de l'oléum qui a été relâché; il y a une valve qui  
a lâché sur un wagon de chemin de fer. Et il y a eu un nuage d'environ dix kilomètres où les  
gens étaient vraiment affectés; c'est un produit très irritant. Et ce que les gens disaient, c'est  
715 qu'il n'y a personne qui nous a averti. Personne... il n'y avait pas de sonnette d'alarme, il n'y  
avait personne qui leur a dit : «Si jamais ça arrive, ce que vous devez faire, c'est telle  
chose.» Personne. Un produit comme ça, tu dis à quelqu'un par exemple de se mettre une  
serviette mouillée, déjà ça aide, ils peuvent aller beaucoup plus loin, ça aide à respirer.  
Donc, il faut tout prévoir ces étapes-là. Et communication aux gens, c'est un peu ce que ça  
720 implique. Ça dépend du projet, mais quand les gens sont avertis, qu'ils savent que ça existe  
et qu'ils savent quoi faire si jamais ça se produit, au moment où ça arrive, c'est beaucoup

plus facile pour tout le monde, à la fois pour les services de sécurité, mais aussi pour les personnes qui sont là.

725

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, il n'y a pas systématiquement par exemple dans l'Est de Montréal un programme d'information pour les gens à risque dans le secteur?

730

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Je pense qu'il y a certaines informations qui sont données, mais je ne voudrais pas m'avancer. Je ne suis pas certain exactement de ce qui se passe à ce niveau-là.

735

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais comme représentant du ministère de la Santé et des services sociaux, vous seriez à même d'être au courant s'il y avait un programme particulier de structuré ou d'organisé dans ce secteur-là?

740

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Il y a des programmes qui existent, il y a des programmes d'information qui existent. Est-ce que ça existe pour toutes les compagnies, pour tous les produits qui sont là? Est-ce qu'il y a des signaux d'alarme qui sont en place? Est-ce que les compagnies ont montré aux gens quoi faire si jamais telle situation arrivait? Je ne peux pas me rendre jusque là. Je ne...

745

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Je crois que ça existe à l'intérieur même des entreprises, et tout ça, mais...

750

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Ah, sur le site, oui.

755

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais pour les gens qui habitent...

760

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Quand le problème sort du site, c'est moins certain peut-être.

765

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

770 À la fin de votre mémoire, vous faites référence... vous y avez fait référence à quelques reprises, mais plus particulièrement à la fin de votre mémoire, concernant la réglementation provinciale. Vous dites qu'un réglementation provinciale permettrait d'éviter les problèmes associés au fait que les établissements n'étant pas soumis à une obligation légale dans ce domaine n'appliquent pas de méthodologie quelle qu'elle soit. On comprend qu'il n'y en a pas de réglementation; c'est bien ça que vous dites?

775 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

À ma connaissance, il n'y a pas d'obligation.

780 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

De loi ou de règlement?

785 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Non.

790 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, ce qu'on regarde quand on regarde un projet, un dossier, c'est en regard des exigences par exemple des ministères qui vont le demander?

795 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Je pense que oui. Il y a aussi... ce qu'il faut dire aussi, c'est que ce projet-là est relativement particulier parce qu'il y a eu d'autres bureaux d'audiences publiques qui ont eu lieu pour des usines qui sont ici dans le coin et ces usines-là avaient présenté l'ensemble de la démarche à ma connaissance.

800 Dans le cas particulier, c'est que la discussion porte beaucoup, ce que je comprends, selon le promoteur, c'est qu'étant donné que c'est un pipeline, selon lui, il n'est pas assujéti à cette démarche-là, mais pour d'autres usines, ce qu'on appelle une usine ou un site fermé, je pense que c'est monsieur Frattotillo aussi qui en parlait aux premières audiences, il y a beaucoup d'usines qui utilisent la démarche.

805 Je pense que dans le cas présent, c'est comme quelque chose de particulier. On parle de gazoduc et on nous mentionne qu'un gazoduc ne serait pas soumis à ça. Je pense que le point de discussion est peut-être à ce niveau-là beaucoup.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

810 À ce niveau. Puis ce que je comprends de votre mémoire, c'est que la réglementation soit claire, qu'elle soit appliquée et que pour l'ensemble des industries à risque, qu'il y ait une démarche similaire qui soit exigée. ...

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

815 Tout à fait.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

820 C'est votre souhait en regard de votre mémoire.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

825 Oui, tout à fait.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

830 Peut-être aussi une question concernant une information qui est peut-être plus technique. Dans la page 11 de votre mémoire, vous faites référence au point 1.7, à l'item 1.7, *si une alerte est donnée par un avertisseur, des mesures directes de concentration de CO doivent être prises périodiquement par du personnel du service d'incendie ou par toute autre personne qualifiée dans les résidences, en particulier les sous-sols, avec un appareil certifié calibré jusqu'à ce que la concentration de CO soit revenue à la normale. Toute mesure égale ou supérieure à 10 ppm devrait entraîner l'évacuation des occupants jusqu'au retour à une valeur normale de...* et tout ça.

840 Alors, j'ai juste une question technique. C'est si on fait référence au document annexe que vous avez donné dans la section... en fait, c'est l'annexe 3, ligne directrice, à la page 33, il y a un tableau qui donne les niveaux de toxicité de chacun des éléments et dans ce tableau-là, au niveau du monoxyde de carbone, c'est marqué que pour ce qui est de la concentration de référence toxicologique en ppm, elle est à 350. Je voudrais juste bien comprendre quand vous dites pour 10, c'est la concentration à 10, il devrait y avoir une évacuation et est-ce qu'on doit prendre le 10 ou le 350 comme étant le niveau de toxicité?

845 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Selon moi le 350, ça doit être une norme différente, c'est peut-être une norme de...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

850 O.K.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

855 Parce qu'on est dans une zone à haut risque rendu là ,d'après moi. Les normes pour  
le travail, je dirais 35... je ne veux pas m'avancer, mais je dirais autour de 35 ppm. C'est que  
dans une maison normalement, on n'en rencontre pas. On ne devrait pas rencontrer de  
monoxyde de carbone. Et la crainte qu'on a là-dedans, c'est que si on évacue les gens, mais  
860 qu'il y a encore du monoxyde de carbone qui continue à s'infiltrer dans la maison, donc, il faut  
s'assurer vraiment qu'il y a une bonne diminution de ça pour que ce soit vraiment sécuritaire  
à ce moment-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

865 Parfait.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

870 Et l'utilisation de détecteur, c'est vraiment pour moi, c'est vraiment idéal. C'est  
obligatoire.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

875 Donc, j'aimerais aussi savoir si concernant le CH<sub>4</sub>, le méthane, est-ce que c'est une  
matière qui est considérée toxique autant que le CO? Je sais qu'actuellement, elle est  
considérée quand même dangereuse et inflammable.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

880 Oui, mais pas toxique.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

885 Le niveau de la toxicité, ce n'est pas...

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

890 C'est des niveaux extrêmement élevés. On parle de 35, on peut se rendre peut-être  
à 15000 même, ppm avec le méthane. Je n'ai pas les chiffres en main, mais c'est un  
asphyxiant simple. Tout ce qu'il fait, c'est qu'il déplace l'oxygène dans une pièce. Il enlève...  
autrement dit, ici, il y a environ 21% d'oxygène disons, donc, au fur et à mesure qu'on  
augmente la quantité de méthane, c'est qu'il y a de moins en moins d'oxygène dans la pièce  
et c'est le problème qu'on a avec ça.

895 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

O.K.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

900

Mais c'est de niveau vraiment élevé, vraiment vraiment élevé. C'est comme... par rapport...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

905

Par rapport à la toxicité du CO.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

910

C'est pour ça qu'on n'en a même pas parlé, nous. On ne considère pas que c'est un...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

915

Dans un cas de figure où il y aurait par exemple rupture de la conduite et des émanations, qu'il n'y aurait pas émission, mais simplement plus un nuage toxique, une émanation toxique, quel est le risque à ce moment-là?

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

920

J'aurais besoin de quelqu'un qui pourrait me fournir une bonne modélisation parce que c'est un gaz qui est très très léger. Donc, il va avoir tendance à... Donc, pendant un bout de temps dans une certaine zone, il va y avoir du méthane qui va être là. Si ça dure une minute, les personnes peuvent aller... si elles sont dans des zones vraiment vraiment élevées...

925

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

930

Mais dans le cas qui nous préoccupe, on est environ... les premières résidences sont à 5 mètres.

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

935

D'après moi, les gens, si l'événement dure deux minutes, il va y avoir perte de conscience selon moi. Il faudrait que je revoie les données comme telles, mais...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

940

Peut-être si vous pouviez juste nous dire dans ce cas-là quel est le risque ou quelles sont les conséquences ou quels seraient les moyens en fait pour assurer... parce que, bon, si on dit que c'est incolore, inodore, s'il y a émission, c'est sûr qu'il y a un événement qui se produit. Je pense qu'on est documenté là-dessus.



**M. JOCELYN LAVIGNE :**

945 Mais normalement, moi je parle, il faut vraiment qu'il y ait une rupture, il faut vraiment que ce soit une grosse affaire parce que sinon, si par exemple il y a un peu de gaz qui arrive dans une maison, c'est rare que... normalement, il faut qu'il y en ait vraiment beaucoup à ce moment-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

950 Donc, les recommandations que vous faites concernant le...

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

955 Monoxyde de carbone?

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

960 ... monoxyde de carbone ne seraient pas nécessaires pour le méthane?

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

965 Normalement l'événement ne durera pas tellement longtemps. On parle probablement de deux minutes; il y a des gens qui vont avoir perdu conscience, il y a peut-être des gens, des personnes âgées, ça se peut qu'il y ait des gens qui décèdent parce que même dans une période de deux minutes si autrement dit vous n'êtes plus capable de respirer, il n'y a plus d'air, surtout très très très très près, vous allez être à des pourcentages... je ne sais pas, peut-être les gens de Gaz Métropolitain pourraient nous donner une modélisation de ça, mais on parlait de... on avait la distance à un moment donné  
970 si je me rappelle bien où on était à la moitié de la limite inférieure d'explosivité. On avait les distances de ça. Donc, on se rapproche un peu, mais dans l'autre, effectivement des gens vont sûrement se sentir mal, mais ce n'est pas un produit toxique comme le monoxyde de carbone. On s'entend, ce n'est pas la même chose.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, tout à fait. Je comprends. Est-ce que ce serait possible aussi de nous déposer votre présentation?

**M. JOCELYN LAVIGNE :**

Absolument.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

985

On vous remercie, Madame Brodeur, Monsieur Lavigne. Madame Nicole Loubert, oui, c'est à vous.

**MÉMOIRE DU COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST**

990 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Alors, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Alors, notre mémoire, d'abord, je fais partie du Collectif en environnement Mercier-Est. Ce collectif qui s'appelait autrefois Mercier-Est, quartier en santé, ça fait une quinzaine d'années qu'on est actif. Donc, on ne prétend pas être des spécialistes au niveau technologique, on considère qu'on a plus une expérience terrain, une expérience de citoyens qui sont impliqués énormément.

995

Et suite à ça, on vous a remis en annexe justement l'historique avec nos activités et je pense qu'avec ça, ça fait le tour de notre implication, entre autres au CMMI, qui est un élément important entre autres dans notre mémoire.

1000

Alors, nous avons questionné beaucoup la gestion du risque, la qualité de l'information qu'on a reçue, la concertation, le type de concertation qu'on veut avoir, l'évolution du territoire également, l'évolution des idées. Et à ce niveau-là, on a vu énormément l'évolution au niveau de la prise en charge du territoire dans l'Est et ça, c'est majeur parce que les premières fois qu'on questionnait au niveau de l'Est, c'était... d'abord, nous, on avait un problème avec notre quartier par rapport à la ville voisine, alors, comment échanger, comment faire un arrimage avec tout ça. Ça a été un long processus et on a fini en étant en concertation tout le temps, parce qu'on préfère de loin la concertation à la confrontation, alors, on a fini par avoir une amélioration du territoire assez importante et on a vu des gens, des leaders dans le milieu prendre ce milieu-là en charge. Donc, c'est pour ça qu'on ne veut pas de détérioration du territoire. On veut vraiment que ce soit correct à ce niveau-là.

1005

1010

1015

On a parlé en premier lieu de la justification du projet et entre autres, on a parlé de la grille d'analyse pour les retombées locales. C'est certain que quand on regarde les grilles d'analyse, ce n'est pas évident pour nous de vraiment placer nos éléments à nous dedans. Par exemple, l'amélioration du territoire depuis quinze ans au niveau de la prise en charge, de la gestion et tout ça, où est-ce qu'on la met là-dedans? Où est-ce que, par exemple, la concertation avec le promoteur est mise là-dedans? Elle n'est pas là.

1020

Également dans la grille d'analyse, il y a également les retombées économiques locales et nous, on dit qu'il faudrait qu'il y ait une grille précise là-dessus. Quand on dit qu'il y a un bon pourcentage du neuf millions (9 M\$) qui resterait chez nous, bien, pour avoir déjà essayé de l'évaluer dans d'autres comités de suivi, ce n'est pas évident à faire. Alors, nous ce qu'on demande justement par rapport à ça, c'est d'avoir une grille qui peut être analysée par la suite et observée par les autorités publiques.

1025

1030

On demande également de protéger justement l'aménagement potentiel du territoire, toujours dans un contexte d'amélioration de ce même territoire et à ce niveau-là, on dit toujours quand un milieu est pollué, souvent on va continuer de le polluer si on ne s'en

occupe pas suffisant. Nous, on dit : Si un milieu est à risque, jusqu'où on s'arrête à en mettre et comment on le met ce risque-là par la suite ? Alors, c'est dans ce contexte-là qu'on se tient toujours.

1035

Également, lors des dernières audiences publiques auxquelles nous, on a participé, il y avait entre autres un réquisitoire... j'étais même, moi, impressionnée de voir comment l'ensemble des mémoires sans qu'on se soit consultés parlaient de la santé respiratoire, et ça fait drôle peut-être de l'amener ici ce soir dans ce contexte de projet-là, mais c'est que nous, on dit que... ça fait encore une fois depuis les premières audiences, les consultations publiques, on parle des problèmes de santé dans l'Est au niveau respiratoire et on disait toujours : Il y a trop de problème, on ne sait pas trop par où commencer et tout ça, et c'est trop complexe. Et finalement à force de le demander, à force de travailler, on a fini par avoir cette fameuse étude-là.

1040

1045

Et le deuxième volet de cette étude-là est en marche pour le niveau financier pour une demande de finance et il devrait y avoir des réponses en rapport justement avec certains questionnements en rapport avec la qualité de l'air, intérieur, extérieur, mais entrer autres, est-ce qu'il y a des liens avec la pollution ? Est-ce qu'il y a des liens avec les usines qui pourraient venir s'installer ? Et là, nous, on parle de cogénération, on parle d'usines aussi qui pourraient éventuellement utiliser du mazout parce que souvent, le mazout, c'est un problème dans l'Est, l'huile numéro 6 là, qu'est-ce qu'on fait avec. Alors, on essaie souvent de la glisser dans des projets.

1050

1055

Donc, est-ce que c'est ce genre de projet-là qu'on veut avoir avec ça ? En fait, quel est finalement... comment je dirais ça ... C'est comment le milieu peut être dépendant face à cette nouvelle source d'énergie ? Par rapport au coût aussi. Je lisais dernièrement 18% possiblement d'augmentation des coûts éventuellement que ça pourrait donner dans le temps, dans un court temps.

1060

Donc, les projets, est-ce qu'ils vont rester ici ? Est-ce qu'à un moment donné certains projets vont s'installer et vont repartir après, avec finalement les dommages que ça peut causer au milieu ? Alors, ce sont beaucoup de questionnements qu'on vous relance finalement à la Commission.

1065

Au niveau toujours de la localisation du territoire, on a la collaboration avec le milieu qu'on trouve qui a été déficiente au niveau du promoteur. Par exemple, il n'y a pas eu de rencontres avec le CMMI et le CMMI encore une fois, c'est une grande concertation au niveau de la gestion du risque. J'avais encore aujourd'hui une participation à une rencontre et c'est impressionnant de voir où on en est rendu depuis... Ça a démarré lentement, très lentement, ça a pris dix ans avant qu'on arrive, mais là, ça va à une vitesse extraordinaire et ça avance très bien. Alors, je pense que le CMMI est un élément majeur au niveau de la participation.

1070

1075 Mais le promoteur n'est pas venu nous rencontrer malgré que nous, on avait dit : Pourquoi vous n'êtes pas venu ? Ils sont venus récemment, mais ils ne sont pas venus au départ de la présentation du projet. Donc, est-ce qu'on va avoir à se battre comme ça à chaque fois qu'on va vouloir les rencontrer ?

1080 On a également questionné... quand on installe des pipelines, des tuyaux, souvent après, on va les reboucher avec, bon, toutes sortes de systèmes et finalement, est-ce qu'ils vont rester là ou pas ? Certains les enlèvent, d'autres pas. Alors, on se questionne sur quelle est la vie utile et comment on va faire après avec un pipeline ici. Est-ce qu'il va rester dans la terre, puis l'Est de Montréal va être plein de pipelines comme ça avec des résidus, ainsi de suite ? On sait qu'il y a des normes au niveau environnemental, mais finalement, encore une fois, on lance les questions.

1085 Au niveau des risques technologiques, on a fait référence beaucoup aux questions qui se posent aux Etats-Unis. On sait qu'il y a des discussions aux Etats-Unis, mais aussi beaucoup en Europe par rapport justement : Est-ce qu'on doit installer un pipeline le long d'une autoroute? Si oui, quelles sont les barrières qu'on va mettre de protection? Et je voyais à un moment donné en lisant certains textes qu'il y avait des fois une, deux ou même trois barrières, et selon le nombre de barrières, le risque était d'autant plus calculé différemment.

1090 1095 Il y a également, je lisais entre autres deux recherches qui se font en Europe, entre autres il y en a une qui a commencé en deux mille trois (2003), qui se termine en deux mille quatre (2004), une autre en deux mille trois (2003) pour se terminer en deux mille six (2006), j'ai les références dans mes documents; il y a aussi des décrets qui se sont faits récemment en Europe. Mais nous, on n'est pas capable d'évaluer par rapport à ces questionnements-là quel est... le promoteur, est-ce qu'il est au fait des dernières discussions? Est-ce qu'il en a tenu compte? Et jusqu'à quel point? En tout cas, ça ne nous a pas semblé du tout le cas dans ce projet-ci.

1100 1105 Au niveau des critères de localisation, nous remettons complètement en question la densité faible. Dire qu'il y a une densité faible quelque part, ça justifie un projet, pour nous, c'est absolument inconcevable. On ne doit pas avoir un projet comme ça près de la population. Également, on peut se demander : Comment on va avertir les gens tout le long du tracé? Est-ce qu'on va mettre des sirènes tout le long du tracé? Est-ce qu'on va mettre d'autres systèmes tout le long du tracé pour avertir en cas de danger? Parce que c'est l'obligation des industries maintenant d'avoir des systèmes de protection.

1110 1115 Alors, on demande à la Commission de bien analyser les tracés et les sites en rapport avec la population locale, mais aussi de transit et aussi les services essentiels, exemple, aqueduc et tout ça. On demande aussi quelque part dans le projet de bien regarder l'usine de liquéfaction. Elle nous semble vraiment très près. On a beau dire, enfin, j'en ai questionné plusieurs : Oh! Ça l'air sécuritaire et tout ça. Mais c'est vraiment un questionnement de fond qu'on a par rapport à cette industrie-là.

1120            Au niveau de la qualité de l'information, on a demandé quasi accidents, les quasi accidents considérés mineurs par le promoteur ne sont pas listés et nous, on pense que c'est un élément. Pour avoir travaillé dans certains comités de liaison, on pense que c'est un élément important du suivi.

1125            Les rapports d'enquête, on a demandé les rapports d'enquête. On nous a fourni que le rapport du coroner; donc, est-ce qu'il faut qu'il y ait un mort pour avoir un rapport? Je pense que des rapports internes qui auraient pu être intéressant d'avoir et d'observer pour voir l'évolution aussi... comment le promoteur finalement gère les risques.

1130            On a demandé aussi à la Commission qu'étant donné la grande concentration des risques dans le milieu, de tenir compte de la qualité de la gestion, de l'avancement de la technologie et des différents codes et règlements. Nous ne sommes pas en mesure d'analyser ça, nous, mais à force de regarder d'un bord et de l'autre, tu te rends compte à quel point il y en a beaucoup qui existent, mais on n'est pas en mesure de l'évaluer. Mais on  
1135 aimera ça que la Commission puisse nous aider là-dessus.

                 Alors, pour la responsabilité du citoyen, quand on regarde la Loi québécoise 173, le Règlement canadien sur les urgences environnementales, le Guide du CRAIM, les résultats du débat national sur les risques industriels en France suite à l'accident de Toulouse, on a  
1140 Cyrano, on a l'OCDE, en fait partout où on voit, on voit toujours qu'il faut absolument qu'il y ait une confiance qui s'établisse pour un nouveau projet, qu'il y ait de la communication, une qualité de communication et d'information, mais on est actuellement dans un changement de culture, et ça, j'insiste là-dessus au niveau de l'Est, on a une gestion de plus en plus responsable qui s'installe, mais avec les individus comme partie prenante dans la réduction  
1145 des risques d'accident et c'est à ce titre-là qu'est notre mémoire. Donc, vraiment réduire le danger. Et une des règles essentielles en communication des risques est d'accepter d'impliquer le public comme un partenaire légitime.

                 Alors, nous avons insisté dans notre mémoire sur les leçons de Toulouse qui disent  
1150 vraiment... parce que jamais on avait pensé qu'il y aurait cet accident-là à Toulouse et c'est pour ça aussi quand on fait un mémoire comme le nôtre, on se dit : Écoutez, pensez qu'il peut arriver quelque chose qu'on n'a jamais pensé.

                 Et la conclusion, c'est que non, on pense qu'il ne devrait jamais y avoir un pipeline à  
1155 haute pression, surtout qu'on ne sent même pas l'odeur s'il y a un problème. Le tracé actuel qui passe près de la population, qui croise des chemins de fer, autoroutes et ainsi de suite, on pense que ce n'est pas un bon tracé et qu'il faut regarder peut-être autrement et imaginer s'il ne passait pas là, qu'est-ce qu'on ferait. On trouverait une autre solution.

1160            Alors, je pense que c'est vraiment de la prudence et c'est la conviction qu'on a chez nous, que ce n'est vraiment pas prudent d'installer un pipeline comme ça près d'une autoroute achalandée comme elle l'est.

1165

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1170

Merci, Madame Loubert. À la page 5 de votre mémoire, vous mentionnez que d'après votre expérience sur le suivi industriel, il est très difficile de vérifier les retombées locales d'un projet, d'ailleurs, vous en avez fait mention tantôt.

1175

Pourriez-vous nous faire part des expériences antérieures que vous avez connues? Est-ce que vous avez déjà eu des expériences antérieures au niveau du suivi industriel, des retombées économiques d'un suivi industriel?

1180

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Au niveau d'Interquisa, au niveau du comité de suivi, c'est un élément qu'on avait demandé et qu'on a demandé qui soit suivi et les divers éléments qui sont là-dedans font suite justement à cette analyse-là, que c'était difficile d'établir le périmètre. Il a fallu travailler avec, par exemple, les codes postaux, ainsi de suite, pour savoir, bon, le territoire, il commence où, il s'arrête où.

1185

Par exemple aussi, savoir... je n'ai pas tout sous la main, mais ç'a été compliqué et je sais qu'au niveau de la gestion, ils ont fait des efforts pour essayer d'avoir de la formation et c'était un élément important qu'ils voulaient faire et il y avait toutes sortes de normes et de complications au niveau du gouvernement pour avoir accès... gouvernement ou enfin, je ne sais pas exactement, mais il y avait des complications pour que les gens puissent être acceptés dans les projets.

1190

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Dans le cas de ce projet-là d'Interquisa, il n'y a jamais eu de comité de maximalisation des retombées économiques qui a été créé?

1195

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1200

Pas comme tel. Je pense qu'ils ont essayé de faire un suivi. Ils nous remettaient des documents par rapport à ça, mais ça aurait pu peut-être aller plus loin. On ne l'a peut-être pas demandé non plus, mais c'est qu'il n'y a pas de grille de départ comme telle. On ne s'est peut-être pas outillé suffisamment par rapport à ça.

1205

Mais ils ont fait des efforts, oui, pour nous donner... et je sais qu'ils faisaient des efforts pour demander à des gens de la place par exemple pour certains travaux.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1210 Parce que dans le fond dans beaucoup de projets, peu importe où que ce soit en province, il y a énormément maintenant de comités de maximalisation. Je pense entre autres, il y en a qui devait possiblement être créé à Bécancour et là-dessus, vous pourriez peut-être communiqué avec le CLD de Bécancour qui pourrait vous donner quelques idées, je pense, qui seraient fort pertinentes pour vous et par la suite, c'est à vous à faire des démarches auprès des personnes en question.

1215 **Mme NICOLE LOUBERT :**

J'apprécie.

1220 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Dans votre recommandation, toujours à la 5, vous indiquez que le potentiel d'aménagement futur du territoire environnant, ce projet soit préservé. Est-ce que vous pourriez élaborer votre pensée à ce sujet, s'il vous plaît?

1225 **Mme NICOLE LOUBERT :**

1230 En fait, ce sont... c'est encore une fois un questionnement. C'est-à-dire que : Est-ce que le fait que le pipeline passe là, est-ce qu'éventuellement il pourrait y avoir d'autres aménagements qui auraient pu s'installer, mais vu qu'il y a un pipeline avec un danger potentiel plus grand, est-ce qu'ils vont s'installer ailleurs? Je ne le sais pas. Alors, c'est encore une fois au niveau du questionnement et on n'avait pas de point précis là-dessus, on n'était pas assez en mesure d'évaluer ça.

1235 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. À quel usage spécifique pensez-vous lorsque vous mentionnez que ce projet occupe une longue bande de terrain et ses divers équipements pourraient restreindre certains usages du territoire environnant?

1240 **Mme NICOLE LOUBERT :**

C'est toujours à la page 5?

1245 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Probablement, oui. Je n'ai pas... il faudrait que je vérifie, je m'excuse.

**Mme NICOLE LOUBERT :**



1250 Je ne me souviens plus. Mais en terme d'installation du territoire, à chaque fois qu'on  
installe un projet, ça a toujours des impacts sur ce qui va venir après. Si tu mets une  
industrie lourde ou un pipeline qui longe comme ça tout le long, qu'est-ce que ça va limiter?  
Je ne suis pas en mesure et chez nous, on n'est pas en mesure, on n'a pas ces  
connaissances-là pour savoir qu'est-ce que ça peut bloquer.

1255 Mais ce qu'on voudrait, c'est vraiment qu'on fasse attention à ce niveau-là. Si le tracé  
passait ailleurs, est-ce que ce ne serait pas bénéfique pour ce secteur-là? Je pense entre  
autres, il y avait un élément qui me revient, c'est l'usine d'épuration qui éventuellement peut-  
être pourrait... il y a un secteur qui est potentiellement en développement ou je ne sais pas  
1260 exactement qu'est-ce qu'ils vont faire avec. On n'a pas questionné, on n'a pas eu le temps  
de questionner tout ça, mais ça, c'est un élément qui nous intriguait beaucoup. Entre autres.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1265 Sur le terrain de l'usine d'épuration?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui, elle est quand même pas très loin.

1270

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Il y aurait un développement résidentiel?

1275 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Non, non, non, l'usine, ça leur appartient.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1280

Oui, c'est ça. En fait...

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1285 Est-ce qu'éventuellement ils en auraient besoin pour faire autre chose? Je ne le sais  
pas.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1290 Possiblement peut-être pour faire d'autres bassins ou améliorer, mais...

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Alors, c'est un questionnement.

1295

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K.

1300

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

C'était à la page 5.

1305

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Merci.

1310

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Pouvez-vous encore une fois préciser et élaborer votre pensée lorsque vous mentionnez que le promoteur dans son étude d'impact ne prend aucunement en compte cet indicateur de santé qu'est l'aspect de la santé respiratoire? J'aimerais ça que...

1315

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Bien, je ne l'ai jamais entendu, je ne l'ai jamais vu nulle part au niveau du projet, je ne l'ai pas lu nulle part non plus. Je n'ai pas entendu personne qui m'a dit qui l'avait vu dans le projet. Puis au niveau de l'amélioration aussi de l'évolution du territoire, je ne l'ai pas vu nulle part non plus.

1320

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que vous pourriez me faire part de vos préoccupations en ce qui concerne l'exploitation à long terme d'un réseau gazier?

1325

**Mme NICOLE LOUBERT :**

L'exploitation à long terme d'un réseau gazier, long terme, vous parlez d'installation d'usine ou de...

1330

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

En fait, si on parle toujours du projet en question, c'est-à-dire de partir de la jonction avec TQM et aller jusqu'à Gaz Métro.

1335

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1340 Je pense qu'un projet comme ça amène d'autres usines, ça, c'est évident, des usines  
qui dépendent du gaz. Donc, ça peut être... au niveau économique, je pense que c'est un  
développement économique qui s'en suit, sauf que nous, ce qu'on questionne beaucoup,  
c'est l'emplacement et c'est le type d'usine qu'on veut mettre là. O.K.? Et on pense que  
certaines usines sont vraiment du type de celles qu'on travaille depuis des années à ne pas  
mettre en place, entre autres des usines où il y a une possibilité d'avoir l'huile numéro 6 entre  
1345 autres, des usines qui sont polluantes au niveau de l'atmosphère, au niveau de la pollution  
pour la santé et des usines qui peuvent... style gestion des déchets, et ça, c'est quelque  
chose qu'on travaille depuis des années à ne pas mettre en place parce que justement, on  
veut revaloriser l'image de l'Est.

1350 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Peut-être dans le même sens, vous faisiez référence tout à l'heure à des  
préoccupations pour l'Est, entre autres l'utilisation du mazout et tout ça. Est-ce qu'on  
comprend que dans le contexte où vous avez des interrogations à savoir le développement à  
1355 long terme dans le fond du réseau, qu'est-ce que ça va donner comme résultat, est-ce que  
vous associez à ça l'utilisation potentielle d'une ressource fossile moins polluante qu'est le  
gaz naturel versus le mazout ou vous ne faisiez pas référence...

1360 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Non, ce n'est pas tellement ça. C'est que les projets à date qu'on a vus, c'est que  
souvent, ces projets-là justement prennent des produits fossiles qui sont plus polluants, donc,  
ça peut en enlever, ça, c'est vrai, mais par contre, de l'autre côté, on essaie toujours de nous  
passer, bon, l'huile numéro 6, ainsi de suite. Donc, ça, ça nous fatigue beaucoup. Il faut  
1365 toujours se défendre et à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, il faut toujours se défendre  
et c'est un peu ça qu'on veut dire. C'est qu'on aimerait ça que les projets qui s'en viennent  
soient dans une optique de développement durable, puis d'amélioration de l'Est.

Et c'est souvent... je ne l'ai pas vu, j'ai cherché, je ne l'ai pas vu, mais souvent dans  
1370 les critères, il y avait un élément qui revenait, c'était la qualité du milieu. Bon, la qualité du  
milieu, elle n'est pas si bonne que ça, donc, on peut y aller. C'était un critère et ça nous  
faisait toujours sursauté nous autres quand on voyait ça. On se disait : Voyons donc, plus  
un milieu est à problème, puis il va rester à problème? Et c'est ça qu'on veut casser, ce  
carcan-là, et c'est une petit peu ce qu'on dit.

1375 On a beaucoup de questions là-dedans, mais parce que justement, on veut arriver à  
avoir un milieu qui se prend en main. Et même au niveau du CMMI, ce sont des questions  
qu'on pose. On voudrait que le milieu se prenne en main et je pense que ça s'en vient.

1380 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Pourriez-vous nous parler de vos préoccupations, Madame Loubert, quant à la sécurité du transport du gaz par un gazoduc?

1385 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Je ne suis pas certaine qu'on puisse penser à tous les problèmes qui peuvent arriver. Il y a toujours un petit élément qui peut ne pas avoir été pensé, la preuve, c'est que dans notre mémoire, on a fait le tour de beaucoup d'éléments qu'on a recensés. Bon, c'est certain  
1390 que ça n'arrive pas tout partout en même temps, mais ce qu'on se dit, c'est que malgré une bonne gestion, et je suis à peu près sûre que si on avait demandé aux gens comment ils géraient, ils nous auraient dit : On gère bien, puis on aurait pu les croire aussi.

Sauf que gérer bien, est-ce que ça veut dire de juste satisfaire les normes, d'être  
1395 juste correct avec les dernières façons de faire, les normes, les codes et tout ça? Ou si ça veut dire une gestion beaucoup plus avant-gardiste, une gestion... C'est ça. Donc, finalement, un pipeline, je pense qu'au niveau technologique, il y a beaucoup de choses qui ont été faites, il y a beaucoup de choses qu'on connaît, puis effectivement les accidents ne sont pas si nombreux que ça, mais ça arrive et ça arrive pas mal quand même d'après ce  
1400 qu'on a vu dans le mémoire.

Donc, la gestion d'un pipeline, c'est peut-être la solution, mais il ne faut quand même pas le placer dans un endroit où la gestion peut risquer d'être problématique. Pas la gestion, mais un accident pourrait arriver à un moment donné.

1405

Je ne sais pas si je répons bien?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1410 Ça va. Je vous l'ai dit tantôt, toute réponse est bonne, même un non ou un oui.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Ça va.

1415

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parlez-nous donc du principe de la culture de sécurité qui est en cours au Comité mixte municipal-industriel, CMMI?

1420

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui.

1425 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que vous pourriez nous parler de cette culture-là?

1430 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Ça, c'est assez intéressant parce que, d'abord, peut-être en partant, le CMMI de l'Est, il y a des citoyens qui sont présents et c'est un des... ce n'est pas tous les CMMi qui ont des citoyens qui sont présents.

1435

Et un des volets particulièrement important de là, c'est d'avoir pu mettre ensemble des gens pour qu'ils discutent et moi, j'étais très surprise au départ de voir comment... je ne sais pas, moi, on peut prendre un exemple parmi tant d'autres qu'on pourrait prendre, les pompiers, bon, il y avait des pompiers à un moment donné qui se sont mis à parler, puis ils se sont aperçus qu'il y avait des éléments qui ne concordaient pas, même au niveau technique, certains éléments.

1440

Et ça pour nous, c'est très rassurant parce que les vraies choses se discutent ensemble et on les voit se discuter et il y a une ouverture par rapport à nous. Ça n'a pas été évident d'arriver à ce que les citoyens soient assis là. Est-ce qu'on accepte? Et c'était des deux bords méfiance et tout ça, et je n'aurais pas parlé comme ce soir du CMMI il y a dix ans.

1445

Ç'a été lent, il y a eu des mouvements de recul et tout ça, mais il y a eu justement cette culture-là est en train de s'installer et il y a des leaders du milieu, les compagnies de plus en plus arrivent à être présentes au CMMI de façon volontaire et en plus d'améliorer, de prendre les idées des autres et d'améliorer. Nous, ce qu'on vise, c'est que justement on aille vers les compagnies leader positives par rapport à cette gestion du risque plutôt que vers les compagnies qui avant pouvaient tirer vers le côté gauche comme on dit.

1450

1455 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que Gaz Métro est un partenaire industriel de ce comité mixte?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1460

Gaz Métro aujourd'hui était présent au CMMI.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1465

Donc, vous devez être satisfaite?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Bien, on attend les preuves.

1470

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parfait.

1475

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Disons que c'est un début.

1480

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Dans votre mémoire, on nous fait lire ce qui suit : *Toutefois ce territoire est déjà exposé à de multiples risques. Est-il décent d'en rajouter?* Précisez, s'il vous plaît.

1485

**Mme NICOLE LOUBERT :**

On pourrait poser la question autrement. Jusqu'où on va aller avec les risques dans l'Est? C'est plus ça. Combien on va en mettre? Quand est-ce qu'on va arrêter? Juste un exemple. La dernière fois qu'on a participé à un mémoire ici, on a dit et on a insisté : C'est trop près de chez nous, c'est trop près des résidences. Et depuis ce temps-là, il n'y a pas une journée qui se passe sans qu'on ne soit pas convaincu de ça.

1490

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. Est-ce qu'il y a des raisons spécifiques qui vous incitent à demander que le compte-rendu des rencontres préparatoires soit remis aux participants pour en valider la conformité avant que celui-ci soit déposé dans l'étude d'impact?

1495

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui, parce que c'est un souci de transparence. Ça a l'air de rien, mais ce sont tous ces petits détails-là qui font qu'on a confiance ou pas, qui font que s'il y a une transparence au niveau de l'information, on échange vraiment en profondeur et là, on peut arriver à aller plus loin. Il y a une écoute de part et d'autre qui se fait. Ça ne veut pas dire que parce qu'un promoteur ne fait pas ça, qu'ils ne sont pas de bonne foi, mais ça veut dire que ça ne devrait pas être obligé qu'on demande ça. C'est un souci de transparence que ce qu'on a dit, que ce qui est transmis de ces réunions-là avant d'arriver au niveau du BAPE, enfin, pas du BAPE, mais de l'étude d'impact et transmis au BAPE, mais que ces commentaires-là soient vraiment officialisés et acceptés par nous.

1500

1505

1510

Le promoteur entre autres nous les a remis lorsqu'on a demandé et on a beaucoup apprécié. Moi personnellement, je les ai lus et j'ai dit, bon, o.k. c'est correct parce que sinon, une fois que c'est rendu dans l'étude d'impact, il faut faire quoi là pour dire : Oh! Ce n'est pas correct, ce n'est pas exactement ce qu'on a dit? Et d'ailleurs, j'avais fait des corrections à ce niveau-là.

1515 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parfait. Si vous allez à la page 18 de votre mémoire, la deuxième recommandation se lit comme suit : *Le Collectif en Environnement Mercier-Est préconise la mise en place, et le maintien, d'un comité de suivi industriel pour chaque entreprise à risques du territoire; que des principes de base élaborés conjointement par les citoyens et l'industrie soutiennent ces comités et qu'un représentant de chacun de ces comités siège au comité cité à la recommandation précédente* qui est, si je ne me trompe pas, le CRAIM; c'est ça?

1520  
1525 Est-ce que vous avez des exemples d'un tel comité de suivi industriel?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Il y a plusieurs comités de suivi déjà dans l'Est.

1530 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples de ces comités-là?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1535 Il y a Atexa, il y a Coastal, il y a PTT Canada que je connais, il y a CCM et CCR, qui est un comité que je connais moins et qui est peut-être... qui me semble moins ouvert, mais là, encore une fois, c'est sous réserve que je le dis, je connais quelqu'un qui est dessus, mais je ne peux pas en dire plus au niveau du...

1540 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Qu'est-ce que ces comités ont de différent avec le CMMI?

1545 **Mme NICOLE LOUBERT :**

O.K. Je pourrais parler du CLIC aussi, du comité de liaison industriel. Lorsque tu parles directement avec la compagnie de leurs projets, tu peux poser des questions plus pointues, tu peux aller plus à fond tandis que le CLIC ou la CMMI, c'est plus général. Là, c'est à la fois plus profond et différent. C'est très différent. Ce n'est pas le même but, o.k.? Donc, quand tu as un comité de suivi local, tu peux par exemple creuser, exemple, les emplois qu'on parlait tantôt, les retombées économiques, tu peux creuser certains petits éléments, tu peux avoir des invités spéciaux qui viennent par exemple au niveau de l'environnement par exemple et donc, tu as une discussion qui est différente. Et un autre élément qui m'a vraiment frappé un jour, c'est de voir à quel point des compagnies par exemple disaient : «Bien, c'est notre première rencontre avec les citoyens.» Mais pas ceux

qui avaient des comités de liaisons, ils étaient habitués, puis ils savaient comment fonctionner, puis ils savaient comment communiquer aussi avec nous.

1560 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Vous indiquez, je vous cite : *Le Collectif en Environnement demande qu'une grille visuelle de rayon d'impact des divers équipements soit présentée aux citoyens et intervenants du milieu lors des rencontres d'informations préparatoires au dépôt des études d'impact et que le compte-rendu de ces rencontres soit validé par les intervenants avant le dépôt de l'étude d'impact.* J'aimerais que vous que vous élaboriez un peu.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1570 La grille?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Oui.

1575

**Mme NICOLE LOUBERT :**

La grille, c'est que ce qui a été frappant, c'est que lorsqu'on regardait la carte avec la zone d'impact, si on regardait, c'était une grille en long, puis c'est une question que j'avais posée ici déjà, je me disais : Cette grille-là, on pourrait la prendre et la mettre ailleurs sur un autre tracé et ce serait valable. Je vais remonter pourquoi on était arrivé à ça. C'est qu'à chaque fois qu'un promoteur nous rencontre avant l'étude d'impact, on présente le projet, on donne les informations, on donne globalement le projet, puis après ça, on demande toujours bien sûr : Quel est l'impact, quel est le danger? Et à chaque fois, c'est : «Bien là, pour l'instant, on n'est pas rendu à avoir cette évaluation-là. Il faut attendre, ça dépend du tracé, et tout ça.»

1585

Les premières fois, tu dis o.k., la deuxième fois, tu dis : C'est ben bizarre ça qu'ils ne savent pas. Surtout qu'en plus, on a appris qu'il n'y avait vraiment pas plus de danger que ça. Et puis la troisième fois, tu dis, o.k., ça va faire. Tu dis, ben là là, les premières fois qu'on rencontre, la première chose qu'on veut savoir : C'est quoi le danger? Après ça, présentez-nous le reste du projet.

1590

C'est quoi le danger? Bien, un outil, un outil très simple, ça peut être cet outil-là, cette grille-là et à ce moment-là, on le déplace au gré des jeux qu'on peut faire. Et peut-être que là, on pourrait nous, suggérer d'autres tracés et regarder un tracé qui nous plaît à ce moment-là parce qu'on saurait l'étude d'impact, puis on verrait : Bien non, là, nous, on ne veut pas.

1595



1600 Mais il y a un autre élément que je voudrais dire à part la grille. C'est qu'actuellement, on est en train de regarder au niveau du CMMI, et c'est peut-être le bon côté de ce projet-là pour nous, c'est qu'on est arrivé à se dire : Ça va faire, à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, on n'est pas capable d'évaluer comme il faut ou de questionner les gens avec qui habituellement on discute et en qui on a appris à avoir confiance aussi.

1605 Et finalement ce projet-là, c'est que ça a amené beaucoup de questionnement au niveau du CMMI et on est en train de regarder comment on va pouvoir faire peut-être l'arrimage avec sécurité et aménagement du territoire et ce projet-là arrive un peu trop vite, un peu beaucoup trop vite, o.k.? C'est le problème que je trouve avec celui-là. C'est que par rapport à l'aménagement du territoire et avec tout le schéma de l'aménagement de sécurité, 1610 c'est un projet qui est comme trop rapide, on n'est pas prêt finalement à le placer ce projet-là, et là, il va s'installer à une place qu'on ne veut peut-être pas, puis qu'on n'a pas eu le temps de discuter à fond avec nos spécialistes à nous. Et c'est là qu'il y a un problème de fond et je pense qu'il faudrait absolument que ce soit regardé comme il faut par la Commission.

1615 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Je vous remercie, Madame Laubert. Monsieur Édouard Raymond, s'il vous plaît? Monsieur Raymond n'est pas là? Un représentant des Amis de la Rivière-des-Prairies? Bon. 1620 On va prendre une petite pause et on vous revient dans une dizaine de minutes.

SUSPENSION... REPRISE

1625 Re-bonsoir. Je crois que monsieur Émond est arrivé, donc, je demanderais à monsieur Édouard Raymond de se présenter. D'abord, on va attendre, il reviendra tantôt. Madame Bibeau, s'il vous plaît, si vous voulez bien prendre place.

**MÉMOIRE DE MME SYLVIE BIBEAU**

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1630

Bonjour.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1635

Bonsoir, Madame Bibeau

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1640

Donc, je me présente, Sylvie Bibeau, biologiste spécialisée en écologie et en toxicologie de l'environnement. Je suis citoyenne de Pointe-aux-Trembles et utilisatrice du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

1645

Donc, la présentation du mémoire va se faire comme suit . L'intérêt que je porte au projet. Les préoccupations qui sont liées au projet concernent l'emplacement du projet, le tracé du gazoduc haute pression, le poste de transfert et de livraison, la sécurité des citoyens. Je vous ferai part de mes commentaires et suggestions, et, finalement, je finis avec la position face au projet.

1650

Donc, pour mon commencer, mon intérêt au projet concerne la proximité de l'autoroute 40 et du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Comme vous pouvez le voir sur la carte, ici, l'autoroute 40 divise le parc-nature en deux. On voit en vert le tracé du gazoduc, à l'ouest, le secteur Rivière-des-Prairies du parc-nature et à l'est, deux boisés, le boisé de l'Héritage et le boisé de la Réparation. Une passerelle ici passe au-dessus de l'autoroute 40 et aussi, il y a des pistes de ski de fond, cyclable et de randonnée pédestre. Ces pistes en rouge ici longent le projet et passent aussi au-dessus au niveau de la passerelle.

1655

Donc, (LECTURE DU MÉMOIRE, PAGES 5, 6, 7, 8)

1660

Donc, ici, je vous présente le tracé du gazoduc TQM qui longe tel que prévu l'autoroute 40. D'un côté, on voit le parc-nature, de l'autre côté, on voit l'usine d'épuration. La présence d'arbres à cet endroit joue un rôle d'écran visuel sur l'usine d'épuration pour les utilisateurs du parc-nature et de plus, ils jouent un rôle d'écran sur les odeurs provenant de l'usine.

1665

Donc, je vous présente deux photos qui montrent encore l'emplacement du gazoduc en rouge. La première photo en bas, on voit l'emprise d'Hydro-Québec en direct est de l'autoroute 40 et la photo droite en haut présente l'autoroute 40 en direction ouest. Ici, c'est présentement en vert, la piste cyclable et de ski de fond.

1670           Donc, on remarque que la croissance d'arbres à ce niveau, au niveau de l'autoroute 40, contribue à améliorer l'environnement des utilisateurs du parc-nature.

(LECTURE DU MÉMOIRE, PAGES 11, 12)

1675           Le poste de transfert et de livraison, ici, comme le voit, encore ici, le triangle vert, est situé juste en face du parc-nature. Ici, c'est l'emplacement du parc-nature, c'est-à-dire ici.

Le boisé qui est affecté par le projet possède les mêmes espèces végétales qu'on retrouve au niveau du parc-nature dans le secteur Bois-de-la-Réparation.

1680           (LECTURE DU MÉMOIRE PAGES 14, 15)

Donc, voici mes deux pires scénarios. La première photo en haut, on voit ici dans le coin droit inférieur le chemin de fer, ici, l'autoroute 40. Il y a le poste de transfert. Là ce qu'on ne voit pas, mais c'est des lignes d'Hydro-Québec qu'on voit dans le haut.

1685

Donc, à l'heure de pointe, une explosion se produit au poste. Au même moment passe un train contenant des matières dangereuses et une bande d'arbres matures conservés sur le site prend feu. L'explosion affecte les lignes électriques. Ce secteur est défavorisé au niveau de l'alimentation en eau et le relais est impossible à pratiquer dans un

1690

délai raisonnable.

Ma deuxième photo, c'est l'autoroute 40, le tronçon haute pression, d'un côté le parc-nature et de l'autre côté, le golf.

1695           À l'heure de pointe, une explosion se produit sur une partie du tronçon TQM. L'accès à l'autoroute est inadéquat puisque d'un côté comme de l'autre, on retrouve le parc-nature ou le golf. De plus, ce secteur est aussi défavorisé au niveau de l'alimentation en eau, le relais est inadéquat. Il faudra compter sur des avions citernes.

1700           Donc, mes commentaires et suggestions.

(LECTURE DU MÉMOIRE, PAGES 17, 18)

1705           De plus, Hydro-Québec devrait assurer la sauvegarde du milieu naturel sous leur emprise afin de protéger les espèces animales qui y vivent, particulièrement la couleuvre brune.

Finalement, l'emprise d'Hydro-Québec du côté nord de Rivière-des-Prairies est située dans un secteur industriel.

1710           (LECTURE DU MÉMOIRE, PAGE 20)

Donc, pour toutes ces raisons, je ne peux adhérer au projet de raccordement de gazoduc dans l'Est de Montréal tel que présenté par le promoteur.

1715 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Madame Bibeau...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1720 Oui?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1725 À quelle distance du tracé proposé par le promoteur retrouve-t-on les pistes de ski de fond, cyclable et de randonnée pédestre?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1730 À peine dix mètres. C'est le l'autre côté... euh, l'emprise d'Hydro-Québec? Eux, d'un côté, c'est leur tracé et de l'autre, c'est la piste cyclable.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1735 Et est-ce que vous voyez une incompatibilité entre la piste cyclable et le tracé du gazoduc?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1740 Absolument.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Et les raisons qui font qu'il y a une incompatibilité?

1745 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

1750 La première, c'est que lorsque le gazoduc va être installé, il ne pourra plus y avoir d'arbres à cet endroit. On va y retrouver peut-être des arbustes, mais plus des arbres et aussi, si jamais il y a un accident, il y a des utilisateurs là qui passent par là au même titre que les gens qui vont sur l'autoroute 40.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1755 C'est parce que je trouve ça un peu curieux, parce que dans un autre dossier il y a des gens qui ont demandé au promoteur de construire une piste cyclable sur le gazoduc. Mais ça, c'est chacun pour soi, n'est-ce pas.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1760 Mais dans cet endroit-là, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, ce qui est important pour les utilisateurs du parc-nature, c'est la bordure d'arbres qui longe l'emprise d'Hydro-Québec.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1765 O.K. Sur votre premier acétate, vous localisez les sites du projet qui affecteront les utilisateurs du parc. Est-ce que ces sites-là se retrouvent en partie ou en entier dans le parc-nature?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1770 Les pistes cyclables?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1775 Non, non, les sites du projet qui affecteront les utilisateurs du parc.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

En partie, oui.

1780 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Donc, vous me dites qu'une partie du projet du promoteur se trouve dans le parc-nature?

1785 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Une partie va passer dans le parc-nature pour faire le transfert entre... qui va passer, j'imagine où il y a la passerelle.

1790 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Au tunnel vous voulez dire?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1795 Une passerelle, où il y a la passerelle. Non, pas le tunnel, la passerelle.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1800 Mais la passerelle...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Je vais vous la montrer. La passerelle, c'est ici.

1805

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. En fait, quand vous parlez de passerelle...

1810

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Donc, entre le tracé gazoduc et ici, le boisé. Donc, entre les deux à cet endroit-là, à moins qu'il passe par la rue, qu'il fasse un petit détour. À moins qu'il fasse un petit détour et qu'il passe par la rue; sinon, ils vont passer ici, qui est une partie du parc-nature au niveau de la passerelle.

1815

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parfait. Est-ce que vous pourriez m'expliquer de quelle façon les sites du projet, la partie gazoduc TQM et le poste de livraison affecteront les utilisateurs du parc?

1820

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Comme je vous l'ai dit, c'est qu'on va détruire de la forêt, on va détruire des arbres aussi. Donc, pour les utilisateurs du parc, c'est un ensemble. On ne va pas dans le parc pour regarder des usines ou pour regarder une autoroute ou pour regarder l'usine d'épuration. On va là pour regarder de la nature. Donc, si on détruit des arbres le long de l'autoroute 40, ce qu'on va voir, c'est l'usine d'épuration. Si on détruit des arbres du côté du boisé, ce qu'on va voir, ça va être une usine. Donc, ça, c'est sûr que ça va affecter les utilisateurs du parc.

1825

1830

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Et les arbres dont vous parlez, ils sont toujours dans l'emprise d'Hydro-Québec; exact?

1835

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Ils sont situés juste juste à la limite de l'emprise d'Hydro-Québec.

1840

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Donc, il serait fort possible qu'Hydro-Québec pourrait éventuellement les couper, non?

1845

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1850 Bien, j'ai fait une recommandation pour qu'ils conservent... parce que ça ne les nuit pas du tout, donc, pour qu'ils conservent cet endroit-là justement pour conserver les animaux qui utilisent cet espace-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1855 Vous avez mentionné précédemment que le projet se situe sur des terrains adjacents au parc-nature , qui sont visibles à différents endroits du parc, et lorsque vous parlez à différents endroits, vous nous dites que ça vient affecter la visibilité.

1860 Autrement dit, si je comprends bien votre intervention, c'est que si vous êtes dans le Bois-de-la-Réparation et que vous regardez de l'autre côté de l'autoroute, ça affecte; c'est ça?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1865 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1870 Et en quoi cela les affecte s'il y a moins d'arbres ou je ne sais pas?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1875 En quoi? Mais c'est la qualité de l'environnement, c'est la qualité des gens qui vivent dans ce milieu-là, c'est la qualité des gens qui utilisent le parc-nature. Donc, s'il y a 55% du boisé qui disparaît, les arbres vont avoir de la difficulté à se régénérer. On ne reverra plus le boisé tel qu'il est.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1880 Dans l'éventualité où le projet se réaliserait, expliquez-moi les inconvénients qu'aurait un gazoduc enfoui par rapport à ce qui existe présentement.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1885 Donc, un gazoduc enfoui va changer la dynamique du milieu parce que présentement si je regarde du côté déjà existant du gazoduc dans le parc-nature, c'est du gazon qui est au-dessus du gazoduc. Donc, ce milieu-là va être modifié. Il y a des marais, il y a des cours d'eau, il y a un milieu quand même où on observe de la nature.

1890

Comme je vous l'ai montré sur les photos, on a retrouvé la couleuvre brune, des œufs de pluvier kildir, des canards colverts; on a retrouvé différentes espèces animales qui vivent dans ce secteur-là. Donc, si on met du gazon à la place de ce qui est déjà existant, bien, c'est sûr que ces espèces-là vont disparaître.

1895

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que vous pourriez remettre, Madame Bibeau, votre acétate, le premier 2b, parce qu'il y en a plusieurs, mais le premier où vous localisez l'usine d'épuration des eaux usées?

1900

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Qu'est-ce que vous voulez voir?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1905

L'acétate 2b, le premier 2b où on peut voir l'usine d'épuration.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1910

Je crois que c'est celui-ci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1915

Et voilà. Vous parlez que la croissance des arbres le long de l'autoroute 40 joue un double rôle d'écran, c'est-à-dire un écran visuel et un écran sur les odeurs. Il peut y avoir combien d'arbres environ dans ce secteur-là?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1920

Là, vous n'en voyez pas beaucoup, mais il y en a d'autres qui poussent.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce qu'ils poussent dans l'emprise?

1925

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Ils poussent à la limite de l'emprise. Vous voyez les... là, vous ne pouvez pas. Je ne peux pas vous le montrer. Je vais peut-être le montrer avec mon pointeur... Ici, on voit l'emprise, on voit des fils électriques et ici, les arbres.

1930

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**



Oui.

1935

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Donc, c'est comme juste à la limite.

1940

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

C'est...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1945

Vous savez que la construction du gazoduc va détruire environ trente mètres, va toucher à environ trente mètres de terrain? Donc, cette partie-là va disparaître.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1950

Mais est-ce qu'il n'y aura pas une repousse par la suite après les travaux?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1955

Ils ont dit qu'ils replanteraient des graminées et des arbustes.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Et ça peut pousser éventuellement ces arbustes-là?

1960

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Le promoteur ne veut pas d'arbres le long de son tracé.

1965

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que c'est le promoteur ou Hydro-Québec?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1970

Là, présentement, ce n'est pas le promoteur là. Alors, c'est le promoteur qui va utiliser cette partie-là, donc, le promoteur ne veut pas d'arbres. C'est sûr qu'Hydro-Québec ne pourra pas avoir des arbres en dessous de leurs lignes électriques; donc, les arbres ne pourront pas être déplacés à l'intérieur des lignes électriques. Les arbres sont là où le tracé du gazoduc passe.

1975

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1980 Mais ça n'empêche pas qu'Hydro-Québec pourrait éventuellement les couper s'il le désirait, n'est-ce pas?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1985 Cela n'empêcherait pas, mais j'ai fait une recommandation dans mon rapport.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

1990 D'accord, Madame Bibeau. On comprend que vous avez fait une recommandation. Ces arbres-là, vous me dites que ça a un effet aussi d'écran en regard des odeurs. Est-ce qu'il y a encore des problèmes à l'usine de traitement des eaux usées?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1995 De quel problème vous voulez parler?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2000 Problème d'odeurs.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2005 D'odeurs?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Oui.

2010 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

C'est continu, ça, les odeurs.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2015 C'est continu?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2020 Ben, ça arrive régulièrement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Ah oui?

2025

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Des odeurs, il va en avoir...

2030

(RÉACTION DE LA SALLE)

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Il y en a encore?

2035

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Oui, il y en a encore.

2040

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Pourtant quand c'est bien exploité une usine de traitement, habituellement ça ne sent pas. Je peux en parler en connaissance de cause.

2045

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Ben, il y en a encore.

2050

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parfait. S'i y en a encore, j'ai compris...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2055

Il n'y en a pas à tous les jours, mais il y en a encore.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2060

Parfait. Vous avez mentionné dans votre mémoire que la température qui se dégage du gazoduc est supérieure à la température ambiante et celle-ci aura un impact sur le milieu aquatique. J'aimerais ça que vous élaboriez un peu votre pensée à ce sujet-là.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2065           Donc, comme je l'ai dit dans mon mémoire, lorsque je suis allée me promener au mois de mars, au dessus du gazoduc TQM déjà existant dans le parc-nature, il n'y avait plus de neige et de part et d'autre du gazoduc, il y avait encore un bon cinq, six pieds de neige.

2070           Donc, qu'est-ce que vous pouvez en conclure? Que la température, elle est supérieure. Je suis allée voir un rapport, je pourrais vous le remettre ce rapport-là, qui dit qu'au mois de mars qui devrait être la température la plus froide au niveau du sol, on a trouvé des températures de 3° à 3.5° C au dessus d'un gazoduc.

2075

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

          Mais vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée. Je vous ai demandé... parce que vous me dites qu'il va y avoir un impact sur le milieu aquatique.

2080

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

          Oui.

2085

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

          Comment?

2090

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

          Si la température est plus chaude, l'eau va s'évaporer plus rapidement, la neige, il va en avoir moins aussi d'accumulée. Donc, aussi sur les espèces animales qui vivent dans ce milieu-là tel que le rat musqué et les grenouilles, ça va affecter leur vie aussi.

2095

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

          Le gazoduc, ça a quoi? Quand vous me parlez de chaque côté, ça peut représenter combien de pieds en tout et partout?

2100

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

          Je dirais peut-être... je ne sais pas, une vingtaine de pieds peut-être à ce que j'ai vu, moi.

2105

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

          Vingt pieds de chaque côté du gazoduc, il n'y avait pas de neige du tout; c'est ça?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2110

Non, vingt pieds en tout, il n'y avait pas de neige.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2115

Oui, mais moi je vous parle, où il n'y avait pas de neige, ça pouvait représenter quoi, deux pieds, trois pieds, cinq pieds, dix pieds?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2120

Pardon?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Sur le gazoduc, vous dites qu'il manquait...

2125

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Au-dessus oui, il n'y avait plus de neige.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2130

Et c'est combien de pieds au dessus?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2135

Bien, c'est à peu près ça, je vous dis, vingt-cinq pieds à peu près.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Il y avait vingt-cinq pieds sans neige; c'est ça?

2140

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Bien, il me semble, mais je n'ai pas fait de photo. Il faudrait que j'y retourne... l'année prochaine, je vais y retourner, je vais aller constater.

2145

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Notre rapport va être déposé, Madame Bibeau.

2150

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Disons que j'ai vu ça, j'ai constaté et, par après, je suis venue à l'audience publique. Ce n'était pas dans l'intention de préparer mon mémoire quand j'ai vu cette neige qui avait fondu.

2155

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Je le présume fortement. Expliquez-nous d'abord à ce moment-là le comment et le pourquoi des répercussions sur les marais du parc-nature?

2160

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

L'évaporation plus rapide de la neige. Aussi dans ce secteur-là, on va détruire une partie des marais, c'est trente mètres, je crois, qu'on a dit qui allaient être touchés pour la construction du gazoduc? Donc, c'est sûr et certain que ces marais-là ou les fossés vont être affectés.

2165

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce que ces cours d'eau, ces marais et ces fossés-là qui sont présents dans l'emprise d'Hydro-Québec se sèchent au cours de la période estivale?

2170

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

En grande partie, mais pas tous.

2175

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. Dans votre acétate 2, pourriez-vous remettre l'acétate 2 où on voit le marais en question?

2180

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Je pense que c'est le prochain. Celui-ci.

2185

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Ce marais-là est situé où à peu près si on regarde sur...

2190

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Sur la carte... Ce marais est situé à peu près ici. Environ ici.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2195 O.K. Puis ce marais-là, vous me dites qu'il va aller affecter les marais dans le parc-nature; c'est ça?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2200 Ce marais-là continue, il traverse... ce marais-là, il continue et il s'en va vers cette direction-là d'après ce que j'ai pu voir. Je ne l'ai pas suivi, mais d'après ce que j'ai pu voir, il s'en va dans cette direction-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2205 Il y a toujours de l'eau en été; c'est ça?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2210 Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Oui?

2215 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2220 J'aimerais aussi revoir l'autre image, celle qu'on voit plus un plan d'eau, ou marais... attendez, c'est votre... la première complètement à droite.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2225 Celle-ci?

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2230 Oui.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2235 Celle-ci, elle est à l'intérieur du parc-nature. Celle-ci, c'était juste pour vous démontrer qu'on a des beaux espaces naturels.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

C'est beau, merci.

2240

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Ça nous fait plaisir de prendre connaissance. O.K. J'aimerais que vous fassiez part à la Commission de vos préoccupations en regard du déboisement sur le site retenu pour l'implantation du poste de livraison en ce sens, expliquez-nous les raisons qui feront en sorte que les arbres auront de la difficulté à se régénérer.

2245

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

55% du boisé va être coupé pour la construction. On va garder une bordure d'arbres. Les arbres de la pointe... je vais vous revenir un peu sur une carte... ici. Donc, les arbres qui sont situés ici dans la pointe représentent une forêt... ben, une forêt... des arbres qui poussent en milieu difficile, c'est des arbres qui sont de peu de valeur. On ne retrouve pas les mêmes arbres qui sont dans la pointe ici qu'on retrouve dans cet espace-ci; cet espace-ci, c'est des arbres vraiment typiques d'une érablière sucrière à tilleul.

2250

2255

Donc, ce qui va se passer en conservant juste une rangée d'arbres ici, c'est qu'on va se retrouver à peu près avec les mêmes arbres qu'il y a à la pointe et les espèces de sous-bois ne poussent plus dans cette partie-là de la pointe du boisé. Donc, c'est évident qu'éventuellement, on ne retrouvera plus dans ce boisé-ci l'érablière exceptionnelle qu'on retrouve dans le parc-nature.

2260

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Si on descend en bas, Madame Bibeau, la pointe se trouverait où en bas de la photo?

2265

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Dans ce coin-ci, j'imagine.

2270

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Est-ce qu'on peut l'identifier?

2275

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Pardon?

2280

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Pouvez-vous l'identifier la pointe où elle serait?



**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2285

La pointe, elle se trouve, j'imagine... ça ici, c'est la pancarte. Alors, j'imagine dans ce secteur-ci. Ici, plus spécialement ici.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2290

Donc, ça, c'est la partie où les arbres sont d'espèces plus ou moins valables; c'est ça?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2295

Oui, qui ne représentent pas ce qu'on retrouve dans ce secteur-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Et donc, si le promoteur installe tout ça, vous avez peur qu'à l'autre pointe, ça se dégrade également?

2300

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Bien là ce qu'on va faire, c'est qu'on va garder une rangée d'arbres et la forêt en tant que telle n'existera plus. Le boisé qui est représentatif d'une érablière sucrière à tilleul va disparaître. On va se retrouver avec des arbres de moindre importance dans cette...

2305

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Les arbres qui constituent l'érablière à tilleul sont centrés dans le milieu?

2310

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Ils sont surtout situés dans cette partie-ci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2315

Donc, compte tenu qu'ils vont couper... ceux qui vont rester ne pourront pas continuer?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2320

Ils ne se régénéreront pas.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2325

Pour aucune considération?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Non.

2330

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. J'aimerais ça aussi que vous élaboriez sur les raisons qui sont à la base de votre suggestion d'implanter le poste de livraison sur la Rive-Nord, de traverser sur l'île de Montréal par un lien sous fluvial.

2335

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Pardon?

2340

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

J'aimerais ça que vous élaboriez sur les raisons qui vous incitent à nous suggérer d'implanter le poste de livraison sur la Rive-Nord, de traverser la Rivière-des-Prairies et ensuite de ça, de prendre le tracé, l'emprise d'Hydro-Québec.

2345

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Parce que le tracé haute pression et le poste de livraison sont litigieux dans ce dossier-ci et il n'y a pas d'autres alternatives. Moi, l'alternative que je propose, c'est que de l'autre côté de la Rivière-des-Prairies, il y a place et il n'y a pas de situation aussi dangereuse que là présentement avec l'autoroute 40, le chemin de fer et la détérioration du parc-nature pour les utilisateurs du parc-nature.

2350

Donc, de ce côté-là, on peut installer le poste de livraison et partir de là avec un tracé basse pression au niveau de la Rivière-des-Prairies. Comme je vous avais dit lors de la période de questions, la Loi de pêches et océans ne veut aucune perte nette lorsqu'on fait des travaux au niveau des rivières. Donc, il existe de très bonnes mesures de mitigation; je n'ai aucune crainte pour un tracé qui passerait dans la Rivière-des-Prairies.

2355

À partir de là, l'emprise d'Hydro-Québec, c'est situé dans un milieu industriel comme je vous l'ai montré, là où on voit des graminées.

2360

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Et selon vous, est-ce qu'il y aurait moins d'impacts en utilisant un tel tracé que par le tracé proposé par le promoteur?

2365

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Il y aurait moins d'impacts comme je vous l'ai dit parce que la Loi sur les pêches et océans ne veut aucune perte nette.

2370

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2375 Oui, c'est sûr que la Loi ne veut aucune perte nette, mais est-ce qu'il peut y avoir des impacts pareil? C'est ça que j'essaie de comprendre.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2380 Non, il n'y aurait pas d'impact parce qu'il n'y aurait pas de perte nette.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2385 Ce qu'on comprend, c'est que la proposition que vous faites comme tracé, c'est parce que dans le cadre d'une réglementation entre autres au fédéral pour Environnement Canada et Pêches et Océans, pour vous, ça signifie que le milieu, les mesures de mitigation protégeraient mieux le milieu en regard des impacts de ce tracé-là.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2390 Il y aurait un suivi au niveau de...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2395 Donc, c'est au niveau des mesures qui seraient applicables dans ce contexte-là et ce n'est pas au niveau d'une comparaison entre le nombre ou la valeur des impacts?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2400 Non.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2405 O.K.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Merci. C'est bien. Alors, je vous remercie, Madame Bibeau.

2410 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2415

Là, je crois qu'on va pouvoir revenir avec monsieur Édouard Raymond, s'il vous plaît.  
Bonsoir, Monsieur Raymond.

**MÉMOIRE DE LES AMIS DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

2420 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Madame la Commissaire. Vous avez, je crois, pris connaissance de mon petit mémoire?

2425 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Sûrement, comme tous les autres mémoires, nous en avons pris connaissance.

2430 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Dimanche, le vingt (20) juin, on était un groupe de personnes dont je faisais partie moi-même, ainsi que madame Bibeau qui vient de faire son exposé, et on a trouvé une couleuvre brune qui est une espèce, comme vous le savez, sur la liste à titre d'espèce désignée menacée ou vulnérable.

2435

Qu'est-ce que ça signifie? Ça signifie que dans bien des cas, le promoteur a dû revoir ses plans. Alors, cet animal-là, on l'a photographié, on a fait un relevé à l'aide d'un GPS, un petit appareil qui localise la latitude et la longitude exactes, et cette mention-là, cette observation-là a été remise à la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, que plusieurs connaissent sous le nom de l'Éco Musée à Sainte-Anne-de-Bellevue. Et il est fort probable que cette mention-là fasse partie de la compilation de l'Atlas des Reptiles et Amphibiens du Québec qui a été commandé à la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

2440

2445

Alors, estimation à l'œil de la position de l'animal par rapport à la ligne médiane du tracé haute pression, parce que nous, on a marché tout le secteur à partir de la passerelle, le viaduc, jusqu'au bout vers l'est, qui représente deux points quelque kilomètres. Alors, cette distance-là à l'œil de la présence de l'animal, de la couleuvre, du reptile, de la couleuvre brune, je vous passe le nom latin, c'est vingt-cinq mètres à peu près.

2450

À ce temps-ci - moi je ne suis pas ni biologiste, ni spécialiste des couleuvres, mais mes amis le sont - à ce temps-ci de l'année, la couleuvre est en dispersion, ça veut dire qu'elle s'est éloignée de son site d'hibernation, son hibernacle, mais on peut présumer que l'animal n'étant pas une espèce très très très voyageuse, que son habitat, son hibernacle est situé dans le coin.

2455

2460

Alors, si ce coin-là est fortement perturbé, il est fort probable qu'on assiste à la disparition de cette espèce-là à plus ou moins brève échéance. Et il est toujours bon de se rappeler que l'espèce est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

2465 Alors, les deux autres personnes qui nous accompagnaient, c'était une personne qui est technicien en écologie appliquée, Louis-Philippe Gagnon, qui travaille à l'Éco Musée, et Patrice Lavigne, un résident de Pointe-aux-Trembles, qui est herpétologiste amateur. Et puis si je peux me permettre de faire une parenthèse rapide, c'est que lorsqu'on parle d'érablière sucrière à caryer cordiforme, c'est l'érablière, le type d'érablière qui possède le sol le plus riche et donc qu'on pourrait y retrouver de l'ail des bois. Malheureusement l'ail des bois à ce temps ici de l'année, il est introuvable parce que les feuilles sont déjà fondues, mortes, disparues à cause de l'absence de la lumière ou la végétation prenant le dessus. C'est vous dire que c'est une plante printanière.

2470 Mais si on s'était pris d'avance, on pourrait rajouter à notre panoplie de moyens pour faire passer notre point de vue à nous, que oui, on retrouverait l'ail des bois qui lui est une espèce vulnérable. Vénérable ou vulnérable, c'est selon.

2475 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Il est très bon d'ailleurs en passant.

2480 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Oui, mais par contre, il faut rester dans les limites des règlements à la cueillette.

2485 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Oui, effectivement, mais...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2490 Quand on en a chez nous...

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

C'est ça.

2495 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2500 Quand on a le bonheur de le trouver, oui. Et puis, est-ce que je peux parler d'un cas spécifique où le promoteur a dû revoir lors d'une médiation avec les citoyens concernés un projet d'agrandissement de terrain de stationnement justement? Est-ce que je peux y aller avec ça ou avez-vous une question?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2505 Si ça fait partie de votre mémoire, et d'ailleurs, ça fait partie de votre mémoire, vous pouvez. Allez, oui.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2510 Alors, pour le bénéfice de l'auditoire, le ministère des Transports du Québec à l'époque avait comme plan d'agrandir le terrain de stationnement à la gare ferroviaire de Deux-Montagnes parce que l'affluence gagnait en pourcentage un taux astronomique d'année en année. Alors, il fallait agrandir le terrain de stationnement et pour ce faire, selon  
2515 les plans initiaux, il fallait remblayer sur les trois-quarts de superficie d'un marais forestier, un marais de quelque quatre hectares.

Alors, les citoyens ont commandé tant lors de la médiation que le ministère de l'Environnement, bon, le Bureau d'audiences publiques à l'époque ont dit au ministère de  
2520 l'Environnement, on va faire des inventaires biologiques.

Alors, à ce moment-là, on a découvert la présence de la couleuvre brune et cette découverte-là allait obliger le promoteur de s'asseoir avec les citoyens, qui étaient à l'époque le groupe Re-Sources de Deux-Montagnes, pour redessiner la configuration du  
2525 stationnement de sorte à remblayer qu'une petite partie de la zone humide où se trouvait l'animal en question, la couleuvre brune. Puis l'endroit a été désigné par la suite Aire de protection de la couleuvre brune qui fait partie de ce qu'allait devenir immédiatement après un refuge faunique, Refuge faunique de Deux-Montagnes, qui est adjacent à une écosystème forestier exceptionnel dû à la présence de plantes rares. Et tout ça fait partie de  
2530 l'ancienne érablière à tilleul qui est morcelée comme on le sait. C'était l'érablière qu'on retrouvait au niveau de la plaine du Saint-Laurent et puis il n'en reste que de petits morceaux.

Et ce qu'on a dans notre secteur, c'est un morceau de cette immense forêt, érablière  
2535 sucrière à tilleul. Et l'érablière sucrière à caryer cordiforme, c'est un petit domaine de ce plus vaste domaine de forêt-là.

Alors, moi je pourrais me permettre de dire qu'il faut vraiment y aller délicatement quand on possède une richesse floristique et de par là, ça comprend les habitats. C'est ça.

2540

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Parfait. Merci. Elle a été localisée à quel endroit votre couleuvre?

2545 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Pardon?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2550

La couleuvre était où exactement?

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2555

Écoutez, moi... je pourrais vous dire exactement à quelques mètres près la position, mais au pif sur la carte, bon, je ne l'ai pas avec moi, je n'oserais pas opérer cette machine-là...

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2560

Voulez-vous remettre la carte, s'il vous plaît? Merci.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2565

Alors, je dirais, moi, à quelques cent mètres à partir de la hauteur... On a la passerelle ici, ce serait quelque part dans le tiers de la distance à partir de la passerelle. Madame Bibeau, est-ce que...

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2570

Prenez l'autre micro, Madame.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2575

C'est l'usine d'épuration ici? Non, l'usine d'épuration est là.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

2580

Je pense que ce serait à peu près entre cette place-là et la ligne verte plus loin, quelque part entre ça.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2585

Oui, quelque part ici.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Oui, probablement.

2590

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**



Et si vous aviez un GPS à ce moment-là, en principe vous êtes en mesure...

2595

**Mme SYLVIE BIBEAU:**

Il a pris la mesure.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2600

Oui, l'observation a été acheminée au bon endroit. Ça, ces gens-là, c'est quand même des experts en matière d'herpétologie.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2605

Est-ce que vous êtes en mesure de nous parler de l'habitat prisé par cette espèce de couleuvre?

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2610

Oui. La couleuvre brune va pouvoir accepter un certain taux de perturbation. En fait, elle va adorer ça parce que si on laisse traîner des morceaux, des détritiques secs, planches, gyproc ou morceaux de béton, c'est autant d'endroits pour elle pour se cacher ou se mettre à la fraîche. Vous comprenez?

2615

Mais, par contre, si l'endroit est...

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2620

En quoi le projet actuel pourrait nuire à cette espèce à moyen et à long terme?

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2625

Écoutez, moi, si on parle de certains autres endroits dans le secteur, là j'aimerais bien que mes amis herpétologistes soient avec moi, mais on a des preuves de la disparition de la couleuvre brune après installation d'un vaste projet, que ce soit construction de route ou bien aménagement d'une grande surface. Le cas de la coulée Groulx, on a relocalisé une population de couleuvres brunes et actuellement, on ne peut pas dire encore si ça peut être qualifié de succès parce que c'est trop tôt pour le faire.

2630

Déménager des couleuvres et des reptiles, surtout la couleuvre brune, c'est quelque chose de très très très délicat parce que, surtout parce qu'on n'a pas beaucoup de connaissance sur ce type d'animaux-là. Il y a tout un travail à faire au niveau de la réhabilitation des couleuvres. On a des histoires où est-ce que les promoteurs délibérément vont détruire des hibernacles parce qu'ils savent que si le projet va bon train, c'est réalisé et tout ça, et que par la suite on découvre des couleuvres, les gens vont fuir l'endroit.

2635

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2640 Les gens vont fuir l'endroit?

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2645 L'endroit, oui, absolument.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2650 Moi, je trouve ça drôle. Quand j'étais tout petit, je courais après, puis j'aimais ça les ramasser, j'avais du fun. J'aimais beaucoup les couleuvres et les crapauds, puis tout ça. C'était plaisant.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2655 Vous avez grandi à la bonne époque, Monsieur Lafond, parce que les couleuvres malheureusement ont tendance à disparaître, on en rencontre beaucoup moins aujourd'hui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2660 C'est vrai que même à mon époque, on n'en voyait pas souvent quand j'étais petit garçon, malgré le fait que je passais l'été près d'un lac, puis il y avait quand même du bois, c'était boisé partout, puis on en voyait très rarement.

2665 Mais la couleuvre en question, la couleuvre brune, vous avez dit tantôt qu'elle serait perturbée, mais si elle est perturbée, elle peut se déplacer, j'imagine? Et si elle se déplace, elle peut revenir ultérieurement. Je ne suis pas certain, j'essaie de voir la perte d'habitat que ça pourrait causer, mais je ne suis pas convaincu de ça.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2670 Bon, écoutez, je pourrais vous remettre des rapports qui pourraient vous apporter quelques éclaircissements là-dessus. On parle de théorie, on dit que bien souvent la couleuvre brune de toute sa vie ne se déplacera pas dans un espace bien bien plus grand qu'ici dans la pièce. Ce n'est pas reconnu comme étant une espèce voyageuse, alors que si on parle d'autres sortes de couleuvres, oui, elles peuvent se déplacer sur des grandes distances.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2680 Dans votre mémoire, vous écrivez qu'en regard de l'étude d'impact que Gaz Métro a réalisée, vous êtes d'avis par rapport aux inventaires biologiques qu'il y aurait un biais; est-ce que vous pourriez élaborer votre pensée là-dessus?

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2685 Oui. Écoutez, moi, je ne suis pas un expert, je n'ai pas lu des quantités astronomiques d'études d'impact, mais j'ai cru m'apercevoir selon mes aptitudes, mes petites connaissances acquises à titre personnel, que bien souvent une étude d'impact, c'est réalisé dans une optique de... une certaine connivence avec le promoteur. Je choisis bien mes mots  
2690 parce que ce n'est peut-être pas intentionnel, mais il y aurait comme une déformation à quelque part professionnelle parce qu'on ne veut pas déplaire au promoteur. Écoutez, il y a des coûts énormes qui sont engagés et si on arrive avec un résultat négatif, ben, la baloune se dégonfler et tout le monde est bien malheureux.

2695 Et puis moi, je me rends compte en lisant dans des études d'impact que les inventaires cités, c'est souvent de vieux inventaires, ça date d'une dizaine d'années ou bien on débarque sur place et puis la température n'est pas favorable et on ne revient pas. On ne revient pas, on passe à d'autres choses. Alors, c'est comme si on esquivait, puis on se dit à quelque part « Ce n'est pas grave » mais...

2700 Écoutez, j'ai l'air à émettre une opinion personnelle, mais moi, c'est ma conclusion. En lisant des études d'impact pour le... Bon, est-ce que je peux parler de l'étude d'impact en regard du projet de prolongation de la 25?

2705 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Non, ça ne nous regarderait pas du tout.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

2710 Écoutez, le mot est lancé quand même.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2715 On est ici pour le projet de Gaz- Métro. La 25, je laisse ça à quelqu'un d'autre.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

C'est bien.

2720 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Jje vous remercie, Monsieur Raymond.

2725 **M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Je vous remercie.

2730 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Maintenant, je vais demander à monsieur Marchione, si je ne me suis pas trompé.

**MÉMOIRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL**

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2735

C'est ça. Alors, président du Comité de Vigilance Environnementale de l'Est, mais je dois vous informer, Monsieur le Président, que ce petit mémoire, c'est monsieur Xavier Daxhelet qui devait le présenter. Malheureusement, il est parti quatre jours à Sherbrooke, c'est un séminaire de chercheurs, puisqu'il travaille à la recherche à l'Université de Montréal.

2740

Alors, il m'a envoyé tout ça par courriel. Je vais faire de mon mieux.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

D'accord.

2745

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Alors, voici. Le Comité de Vigilance de l'Est de Montréal milite depuis plusieurs années, c'est-à-dire quatorze ans, et nous étions un groupe depuis quatorze ans, on milite pour l'amélioration de l'environnement et, il y a huit ans, nous avons formé un comité en bonne et due forme avec une charte et tout. Alors, nous sommes... on connaît bien la région. Donc, on milite ici, Pointe-aux-Trembles surtout et Montréal-Est.

2750

Le Comité, il a été entre autres l'initiateur d'une étude de grande envergure sur le problème du taux anormalement élevé de maladies respiratoires dans le quartier ici et la relation possible avec la présence des industries lourdes. L'étude est dirigée par le docteur Louis Drouin de Santé publique Montréal-Centre et elle devrait se terminer à la fin de l'année. Juste pour vous donner une donnée, il y a une incidence d'hospitalisation chez les enfants de 0 à 4 ans de 93%. C'est énorme. Alors, on a hâte que cette étude se termine.

2755

2760

Alors, il y a quand même un lien avec tout ce qui est industriel, le gaz et tout ça puisque l'industrie du gaz, il y a quand même des fuites ce qui a un impact aussi sur la santé, les maladies respiratoires.

2765

Nous, on s'est centrés surtout sur le trajet, les différents trajets. Alors, on déplore le fait que la conduite de gaz passe juste en bordure d'un quartier résidentiel, aussi du parc-nature et de l'autoroute, mais surtout dans un quartier résidentiel. Dans les critères de sélection du trajet, il est peu question de la proximité des habitations dans les études d'impact.

2770

Pour ce qui est des critères de sécurité, selon le tableau 5.3 du résumé de l'étude d'impact, les comparaisons entre les sites numéro 8 et numéro 11 se font sur deux points : la proximité d'habitations ou d'installations et la longueur de la conduite.

2775

En ce qui concerne les résidences les plus proches, à moins de deux cent cinquante mètres, pour le trajet numéro 8 et la proximité des installations d'entretien de Gaz Métropolitain, des

installations à moins de cent cinquante mètres pour le trajet numéro 11. Alors, pour le trajet numéro 8, c'est deux cent cinquante mètres des habitations et le trajet numéro 11, à cent cinquante mètres des installations de Gaz Métropolitain.

2780 Les points donnés à ce critère de sélection sont les mêmes dans les deux cas. Est-ce à croire que les installations de Gaz Métro sont plus importantes que les habitations? Selon notre avis, le critère proximité des habitations devrait au moins être quatre fois plus important que la proximité des installations d'entreposage de Gaz Métropolitain.

2785 Il nous semble que doubler la longueur de la conduite tout en évitant considérablement des habitations devrait être un point positif et non négatif comme le stipule le tableau 5.3. C'est à croire que le risque financier, prix plus élevé si la conduite est plus longue, est plus important que le risque humain.

2790 De plus, selon nous, les risques d'erreur de creusage ou de construction sont beaucoup plus importants en bordure d'une zone résidentielle qu'en bordure d'entrepôts, risque qui n'a pas été soulevé dans l'étude d'impact. Les quatre points départageant les sites 11 et 8 ne sont introduits que sur des considérations économiques.

2795 De plus, il semble selon le résumé de l'étude d'impact qu'il y aurait moins de déboisement avec le site 11 que le site 8, critère qui ne semble pas considéré dans l'évaluation des sites.

En conclusion, le Comité de Vigilance demande que le trajet numéro 11 soit choisi et non seulement nous le demandons, mais nous exigeons qu'il soit choisi à la place du trajet 8 afin que les habitations soient le plus loin possible de la conduite de gaz.

2800 Et pour terminer, j'ajouterai que plusieurs compagnies se sont doté d'un comité de citoyens pour chercher des moyens pour améliorer la cohabitation entre les industries et la population et voici ce soir ici un exemple concret où des citoyens... on ne refuse pas que ce projet se réalise, on ne refuse pas, mais on aimerait pour la cohabitation disons qui va faire plaisir aux deux parties, que le promoteur fasse aussi un bout de chemin pour qu'on puisse se rejoindre. C'est tout.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2810 D'abord, ce comité existe depuis quand?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Depuis sept ans, depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

2815

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2820 Sept ans. Donc, l'orientation, l'objectif de ce comité-là, c'est plus en regard de la santé ou vous allez spécifiquement sur des projets qui sont présentés? C'est plus une action plus globale sur la santé ou c'est spécifiquement pour chaque projet qui se présente?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2825 Nous, pour chaque projet qui se présente, ç'a toujours été notre premier critère, la protection de la santé de la population.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2830 O.K. Est-ce que le comité en question a été approché par le promoteur, soit au moment de la période d'info ou après ou depuis les audiences?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2835 Non.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2840 Au niveau de la consultation. Est-ce que vous avez participé aux rencontres, aux présentations de projets du promoteur?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2845 Nous étions quatre du Comité; nous avons assisté, oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2850 J'aimerais aussi comprendre, dans l'objectif, la discussion du mémoire que vous présentez, c'est en regard de la méthodologie, c'est-à-dire quels sont les critères qui ont permis d'éliminer un tracé plutôt que l'autre, et donc la priorisation, la priorisation des critères qui pour vous serait celui de la santé qui devrait primer sur d'autres au niveau de l'évaluation de la comptabilité de ces critères-là dans le fond?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2855 Oui, tout à fait. Pour protéger surtout la population à proximité du tracé numéro 8 et puis en évaluant tout le projet, on en a déduit qu'il y a un impact financier pour la compagnie et c'est cet impact-là, ce critère-là qui prévaut pour la compagnie.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2860 Qui prédomine en regard du critère de la sécurité.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui, c'est ça.

2865 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et quand vous parlez en fait des tracés, c'est plutôt des sites, des emplacements de sites, c'est ça, jusqu'à 11?

2870 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui, c'est ça.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2875

Les sites du poste?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2880

Oui, c'est ça.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2885 Et les tracés à partir de... et donc, la demande que vous faites, c'est que ce soit plutôt évalué avec l'emplacement 11 pour le poste et donc, le tracé conséquent.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2890

Oui, on l'exige même.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2895 O.K. Vous faisiez référence tout à l'heure à des chiffres concernant... vous donniez l'exemple en introduction de votre mémoire, 93% des enfants de 0 à 5 ans qui seraient hospitalisés, on parle du secteur de Montréal-Est?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2900

Pointe-aux-Trembles.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Pointe-aux-Trembles. Est-ce qu'il y a un comparable avec d'autres secteurs?

2905

**M. VINCENT MARCHIONE :**



Oui, c'est 10% de plus.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2910

10% de plus. Est-ce qu'il y a eu une évaluation qui est faite ou qui se fait en regard d'un lien avec certains types de polluants du secteur?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2915

C'est ce qu'on est en train de définir. Le docteur Louis Drouin de Santé publique pourrait vous répondre parce que je ne peux pas vous dire à quel endroit on est rendu dans la recherche.

2920

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, oui, je comprends bien.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2925

Nous, il nous rencontre tous les trois mois pour nous faire un rapport dans un comité de liaison.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2930

O.K. Parfait.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2935

Mais il va se faire un plaisir, le docteur Drouin, de vous informer là-dessus.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui?

2940

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui, oui.

2945

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Peut-être lui faire... oui.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2950

Ce serait même important que vous le contactiez avant de finaliser votre rapport.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2955

Écoutez, vous nous donnerez peut-être les informations pertinentes et on verra comment.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

2960

C'est ça, oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2965

Pas d'autres questions. Merci, Monsieur Marchione.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci, Monsieur.

2970

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Messieurs Daniel Cloutier et André Gougeon, s'il vous plaît. Bonsoir, Messieurs.

**MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL**

2975

**M. DANIEL CLOUTIER :**

2980

Bonsoir. Je me présente, Daniel Cloutier président de l'Association québécoise du gaz naturel. Je suis en compagnie de monsieur André Gougeon, ingénieur qui œuvre dans le domaine de l'énergie depuis vingt-deux ans, dont entre autres le gaz naturel. Monsieur Gougeon va me seconder pour des questions qui pourraient être d'ordre technique.

J'aimerais pour commencer vous présenter l'Association québécois du gaz naturel.

2985

(LECTURE DU MÉMOIRE EN ENTIER)

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

2990

Merci. Monsieur Cloutier. À la page 3 de votre mémoire, vous indiquez : «*L'état de saturation du réseau gazier desservant actuellement l'île de Montréal et en particulier son secteur est...*», est-ce que vous pourriez me parler de cet état de saturation?

**M. DANIEL CLOUTIER :**

2995

Monsieur Gougeon, je vais demander votre aide là-dessus.

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3000

Alors, la configuration actuelle du réseau de Gaz Métro, il y a trois points d'approvisionnement, un qui provient de Laval, un autre de l'ouest de Montréal et vous avez le pont Jacques-Cartier actuellement qui est alimenté, la partie sud vers l'île et la partie Est est alimentée à partir de ces trois embranchements-là.

3005

Donc, si vous regardez la configuration du réseau, vous avez un réseau qu'on appelle en antenne qui s'en va vers l'est où il y a quand même un développement économique qui est majeur avec plusieurs industries et commerces et vous avez évidemment le fait d'aller porter ce gaz-là très loin sans avoir une source dans l'autre sens, mais évidemment, ça crée un problème au niveau du développement. Le réseau est quand même saturé.

3010

Donc, si vous voulez passer plus, vous n'avez pas la capacité disponible pour aller plus loin. Donc, le réseau, quand on dit qu'il est saturé, fonctionne à la limite en pointe avec ces trois sources d'approvisionnement-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3015

O.K. La progression au cours des dernières années de l'utilisation du gaz naturel sur l'île de Montréal, est-ce que vous avez des chiffres sur la progression de l'utilisation ou de la consommation finalement?

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3020

Disons qu'ici aujourd'hui, non. Ces chiffres-là quand même, je peux vous donner un aperçu de ce que je connais du développement gazier. Depuis les années quatre-vingts (1980), il y a eu un transfert qui s'est fait de l'huile vers le gaz naturel. Dans les débuts des années quatre-vingt (1980), le réseau gazier de Gaz Métropolitain s'est développé beaucoup.

3025

Par la suite, vous avez eu des transferts aussi qui ont été faits vers... il y a eu des transferts vers l'électricité qui sont revenus par la suite vers des énergies comme l'huile et le gaz naturel et depuis les années quatre-vingt-dix (1990) à ma connaissance, le distributeur gazier pousse beaucoup pour le développement du gaz dans le résidentiel. Donc, il y a eu une nette pénétration dans ce marché-là.

3030

Je vous dirais que dépendant des niveaux d'énergie, le transfert se fait de plus en plus vers le gaz. Dans les entreprises comme dans l'est de Montréal, vous avez des industries avec plusieurs types d'énergie, ce qui permet d'avoir une flexibilité au niveau de l'approvisionnement dépendant des marchés. Donc, si le pétrole est à la hausse, l'huile est à la hausse, les compagnies vont pouvoir transférer vers le gaz. L'électricité beaucoup moins compte tenu qu'il y a une migration justement pour délester, je dirais, les réseaux d'électricité qui étaient avec des ventes peu coûteuses pour le distributeur d'énergie électrique.

3035

Donc, la compagnie gazière a quand même fait une progression au cours des années. Je vous dirais que particulièrement aussi le résidentiel. Donc, si on regarde l'est de Montréal, c'est quand même un territoire qui est propice. On voit progressivement une migration, un développement résidentiel qui se fait de plus en plus sur Montréal et l'Est ne sera pas épargné. Et l'Est a les deux, l'aspect commercial et industriel et aussi l'aspect résidentiel.

3040

3045

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K. Ce qui est prévu pour le futur, donc, c'est développement résidentiel?

3050

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

Comme je vous dis, le résidentiel, c'est une chose. Évidemment Gaz Métro, comme je vous dis, on pourrait vous démontrer des chiffres à l'appui en demandant à Gaz Métro et l'Association ici aussi, on pourrait vous donner des chiffres, mais le but, c'est de regarder quand même que l'énergie gaz compte tenu de sa qualité peut prendre beaucoup de place pour déplacer soit des pétroles, donc, dépendant du marché du pétrole, peut aussi... on peut penser que dans l'Est aussi ce serait favorable à un développement autant pour le commercial que l'industriel avec le gaz naturel.

3055

3060

Donc, je vous dirais que l'effort a été mis sur le résidentiel, mais il reste quand même que les marchés commerciaux et industriels, ce sont le fer de lance de l'entreprise.

**M. DANIEL CLOUTIER :**

3065 Juste pour vous mentionner, on a environ six mille cinq cents nouveaux clients résidentiels dans la dernière année qui se sont raccordés au réseau gazier. On vise actuellement environ dix mille nouveaux clients dans les années à venir strictement au niveau résidentiel.

3070 Dans bien des cas dans le domaine commercial et industriel, on remplace d'autres combustibles qui sont plus nocifs pour l'environnement dont l'huile lourde. Les entreprises sont obligées maintenant de répertorier leurs types d'énergie et puis de déclarer leur consommation. Ça fait qu'il est bien entendu que quand on commence à comparer du gaz naturel versus de l'huile lourde, pour la même quantité d'énergie, on produit beaucoup moins de sous-produits, ce qui incite les entreprises à se tourner vers le gaz naturel.

3075

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Êtes-vous au fait de projets à venir dans l'est de l'Île de Montréal, projets industriels?

3080

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

Moi, il faudrait que je fasse des recherches à l'intérieur de l'entreprise chez Gaz Métro. Je n'ai pas d'information qui m'incite à... ou qui me donne des détails spécifiques sur des projets particuliers. Il y a certainement certains projets résidentiels au gaz naturel qui doivent se développer dans l'est de la ville comme ailleurs un peu partout au Québec.

3085

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

O.K.

3090

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Ce qu'on comprend, c'est que par rapport au développement de la clientèle industrielle, c'est plus une opportunité qui s'offre en approvisionnement pour permettre une utilisation variée des types d'énergie selon les marchés?

3095

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

C'est définitivement une sécurité d'approvisionnement et puis c'est une opportunité d'affaire et une sécurité d'approvisionnement énergétique au Québec, le gaz naturel.

3100

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3105           Donc, ce n'est pas orienté vers un projet, par exemple, d'une usine ou un type de projet de transformation ou autre qui s'en viendrait à Montréal. C'est plus dire que, bon, les entreprises en place, c'est ça qu'on comprend, que les entreprises en place à partir du moment où vous arrivez avec une offre d'un approvisionnement, ont un intérêt à vouloir utiliser des mutli-formes d'énergie et de prendre celles-là selon les marchés.

3110

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3115           Actuellement au Québec, on est un des pays industrialisés qui utilisent le moins le gaz naturel, puis les tendances nord-américaines vont de plus en plus vers le gaz naturel. C'est presque assuré que le gaz naturel va prendre une partie plus importante de la tarte énergétique du Québec dans les années à venir.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3120           Est-ce qu'au niveau de l'Association, vous avez des projets... pas des projets, mais des programmes de conversion au niveau de certaines industries?

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3125           Les programmes sont toujours faits par les compagnies gazières. C'est-à-dire que Gaz Métropolitain dans le secteur Montréal et le grand Québec et dans l'Outaouais, c'est gazéifère. Chacune des entreprises a des programmes commerciaux pour inciter la clientèle à utiliser le gaz naturel, a des programmes pour inciter la clientèle à utiliser des systèmes très performants qui ont le minimum d'impact au point de vue pollution, ainsi de suite, favorisent les appareils à haute efficacité et tout ça.

3130

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3135           Vous indiquez à la page 4 de votre mémoire que le *gaz naturel est appelé à jouer un rôle majeur dans le développement économique de l'Île de Montréal et en particulier dans le secteur Est, compte tenu des infrastructures urbaines déjà en place.* Comment s'articule ce rôle majeur du gaz dans le développement économique de Montréal?

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3140

3145           Partout où est-ce qu'il y a de l'industrie, le gaz naturel a une place prépondérante dans les procédés de fabrication, ainsi de suite. L'Est de Montréal est un des endroits où il y a déjà beaucoup d'industries. On utilise déjà des combustibles, on utilise déjà des formes d'énergie que bien entendu avec les années, avec le respect de l'environnement, le gaz naturel va devenir une des sources d'énergie prépondérante pour minimiser l'impact des différentes formes d'énergie.

3150 Puis le gaz naturel étant un des combustibles les moins polluants. Je suis certain que ça va avoir un impact majeur sur le développement de l'Est de Montréal parce que le gaz naturel est déjà disponible dans cette région-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3155 À la page 5 de votre mémoire, vous dites *l'utilisation, l'approvisionnement et la desserte en énergie de toute forme comportent un certain niveau de risque*. Quel est ce niveau de risque et qu'est-ce que ça implique comme risque?

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3160 Ici, on mentionne deux choses. La première, c'est qu'on parle beaucoup de la sécurité d'approvisionnement. Donc, ça, je pense que c'est un élément de risque qui est majeur. Actuellement, comme je vous le mentionnais, le fait d'avoir trois lignes et de décider d'abandonner le pont Jacques-Cartier, il faut pouvoir revenir supporter un bassin important de consommateurs de toutes sortes, donc, on parle du résidentiel jusqu'à l'industriel.

3165 Les besoins de la clientèle industrielle par exemple sont différents d'une clientèle résidentielle. On parlait tout à l'heure, monsieur Cloutier mentionnait les procédés industriels par exemple; vous parlez de débit, de grande pression, vous parlez aussi de capacité ou de volume annuel et vous parlez beaucoup de sécurité d'approvisionnement.

3170 Le fait d'apporter une source d'approvisionnement dans l'est, c'est assez majeur parce que ça donne une configuration je dirais triangulaire, pour supporter quand même un marché qui est important qui était dans l'est qui dorénavant va être alimenter d'est en ouest. Donc, vous allez pouvoir rencontrer sans problème en tout temps, puis même advenant le cas qu'il y aurait une défektivité sur le réseau, vous avez quand même une flexibilité pour alimenter vos débits, vos pressions, vos volumes à votre clientèle. 3175 Donc, ça, je pense que c'est un élément qui est très important pour la sécurité et un bon service à la clientèle.

3180 Après ça, on parle un peu des risques reliés plus au niveau de l'environnement. Je pense qu'à écouter tous les gens, puis je pense que c'est le but des audiences publiques, c'est qu'il y a toujours des conciliations à faire. Donc, on veut penser qu'aujourd'hui, on installe une conduite pour créer une sécurité d'approvisionnement, donner une sécurité aussi à des futurs utilisateurs. On veut se donner des moyens économiques pour développer, le gaz naturel en est un. On sait que c'est un facteur industrialisant.

3185 Souvent, comme monsieur Cloutier le mentionnait, dans des nouveaux secteurs, on a des usines qui vont demander à avoir le gaz naturel. C'est une conduite souterraine, c'est un approvisionnement qui est sécuritaire, continu: même dans des cas de météo assez majeurs qu'on a vécus, le gaz a continué d'alimenter ses clients.

3190 Mais cependant, il y a des contraintes. Donc, on essaie d'avoir une canalisation qui est dans un milieu protégé, un environnement qui ne sera pas trop perturbé, mais en même

3195 temps qui va procurer à moyen et à long terme une nouvelle source d'approvisionnement. Et compte tenu des marchés, bien, peut-être que dans dix ans, on dira qu'il n'y a plus d'eau en arrière des barrages, que le pétrole est élevé, puis qu'il y a du gaz qui est fourni par le Canada. Donc, on pourra s'approvisionner avec une source énergétique importante.

3200 Donc, le but, c'est de dire, oui, il y a des risques mais, en même temps, on essaie, et je crois que le promoteur, Gaz Métro, et pour le connaître, a toujours cherché à faire les choses de la bonne façon pour sécuriser ou minimiser les impacts, et ça, je pense que c'est bien important et c'est pour ça qu'ici dans le mémoire, l'Association, monsieur Cloutier, on supporte le fait que les choses sont faites avec rigueur, avec méthode tout en respectant les joueurs clés pour l'installation d'une conduite.

3205 Donc, c'est un peu ça ici le paragraphe du risque.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3210 Si on regarde ce qui s'est passé depuis quelques années, on sait qu'aux Etats-Unis entre autres, il y a eu beaucoup de conversions d'usines de production d'électricité au charbon qui sont maintenant rendues au gaz naturel. En fait, cogénération, etc.

3215 Cet aspect-là fait en sorte qu'il y a une fluctuation, je pense, qui s'en vient à la hausse au niveau des prix du gaz structurel. Qu'est-ce que ça peut impliquer éventuellement pour votre association et aussi pour la sécurité et surtout pour les ventes de gaz naturel? Parce que si le prix monte trop haut, est-ce que les industries n'auront pas tendance à modifier vers d'autres sources d'énergie beaucoup plus... moins dispendieuses dans le fond?

**M. DANIEL CLOUTIER :**

3220 Je pourrais peut-être essayer de... Actuellement, la conjoncture est une question d'offre et de demande. Les réserves gazières sont disponibles. Ce qu'on a eu actuellement avec la conversion de plusieurs usines aux Etats-Unis qui produisent de l'électricité qui étaient souvent au charbon ou au mazout vers le gaz naturel a fait en sorte que la capacité d'extraction du gaz naturel, c'est-à-dire les puits qui sont en opération actuellement ont de la difficulté à suffire à la demande.

3230 En réalité, la variation de prix n'est pas occasionnée par le manque de gaz naturel, mais est occasionnée par le manque de capacité d'extraire ce gaz naturel-là et le rendre aux clients actuellement. Et puis dans tous les marchés, lorsqu'il y a une question d'offre et de demande, les prix augmentés incitent les entreprises à forer et à extraire de façon plus efficace et puis il va se refaire un équilibre entre l'offre et la demande.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**



3235           À la page 5 de votre mémoire, vous indiquez que *la non-réalisation du raccordement prévu pourrait provoquer des difficultés plus grandes pour les utilisateurs du gaz naturel et la population montréalaise en général, advenant notamment que l'approvisionnement nécessaire en gaz naturel ne puisse être assuré.*

3240           Est-ce que cet approvisionnement en gaz naturel ne pourrait pas être assuré par les deux autres réseaux de Gaz Métro?

**M. ANDRÉ GOUGEON :**

3245           Actuellement dans les analyses du distributeur gazier, il y a vraiment un problème en pointe. En fait, dans les demandes qui sont importantes, mais c'est une bonne partie de l'hiver quand même, ça crée des problèmes importants chez la clientèle, ça crée vraiment un manque d'énergie qui est fournie aux clients.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3250           Merci. Je vous remercie, Messieurs. Merci beaucoup. Bonsoir, Monsieur Naud.

**MÉMOIRE DE M. J.E-FERNAND NAUD**

3255 **M. J.E-FERNAND NAUD :**

Je vous remercie de votre accueil, je vous remercie de votre persévérance.

3260 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Nous sommes là pour ça.

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

3265 Ce soir, mon texte s'intitule POUR VOTRE MÉMOIRE . Ce soir, je vous lirai les pages  
3 à 8 de 42. Il y a 42 pages dans mon mémoire. On va se résumer avec 6 thèmes. Le  
premier thème, c'est *Les obligations de Gaz Métro*; le deuxième thème, c'est *Enquête*; le  
troisième thème, c'est *Fonction exacte de ce nouveau poste de livraison*; le quatrième thème,  
c'est *Refinancement*; le cinquième thème, c'est *Mes suggestions et commentaires pour*  
3270 *l'améliorer* et sixième thème, c'est *Grave négligence professionnelle*.

Ce soir, je suis obligé de vous demander déjà une correction. Je vous demande de  
remplacer les mots EXPERTS PARKIN ELMER à la page 31 et 42 par les mots INSTRUMENTS  
PARKIN ELMER.

3275 On me demande aussi de retirer deux phrases de la page 7. C'est deux phrases que je  
consens à transférer à mes réserves implicites plutôt que mes réserves explicites. Alors, je  
vous remercie de votre attention, je vais débiter.

3280 UN POSTE DE LIVRAISON ASSEZ COMPARABLE. J'habite à six cents mètres du  
poste de «détente» 1641; c'est un poste assez comparable à celui qui est projeté ici. J'ai  
hérité du nom de mon oncle décédé à 18 ans en mil neuf cent trente-sept (1937). Sept ans  
plus tard, il avait tracé ma voie.

3285 Depuis je me distingue avec les lettres J.E-Fernand. Ces lettres m'ont un peu servi  
d'ange gardien à la Ville, ça fait trente ans que je suis à la Ville. Mais ce soir, vous pouvez  
m'appeler François, Simon ou David, et je vous comprendrai quand même.

3290 Je vous demande qu'à la campagne dès la naissance, chacun de nous a déjà ses  
cinquante ou soixante ans d'histoire à son actif. C'est donc la catastrophe quand un jeune  
meurt avant l'âge.

3295 Mon premier dossier au Service des parcs me demandait de requérir le nom du jeune  
Daniel D., décédé à l'angle Pie IX et Adam, vous vous souvenez, pour l'éducation du plus  
grand nombre. Mais avez-vous seulement essayé de prendre contact avec une famille au  
lendemain d'une catastrophe?

Un peu comme mon oncle, chaque jeune qui décède laisse lui-même sa trace et chaque orphelin devient aussi un peu notre ancêtre. Pardonnez-moi à l'avance ce soir, donc, quand je parlerai à monsieur le président, je penserai d'abord à monsieur Tessier.

3300

**OBJECTIFS DE GAZ MÉTRO.** Gaz Métro est convaincu que la protection de l'environnement passe par une plus grande sensibilisation de la population aux effets de ses actions «sur l'équilibre naturel». Chez Gaz Métro les principales fuites de gaz naturel proviennent des «postes de livraison». Toute amélioration de leur «efficacité énergétique» résulterait directement en réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, chaque nouveau poste de livraison constitue surtout un risque perpétuel sous forme de nouveaux hasards d'occupation.

3305

Je comprends et accepte le démantèlement des conduites de Gaz Métro sous le Pont Jacques-Cartier, mais ça fait vingt ans. Je serais surtout d'accord avec le démantèlement de l'usine de liquéfaction du boulevard Henri-Bourassa. Ce soir, je me limiterai donc à ce nouveau poste de livraison.

3310

Est-ce qu'il s'agit d'une AUGMENTATION OU DIMINUTION? Dites-moi, entre 1990 et 1997, la déperdition nette de CO<sup>2</sup> de Gaz Métro est passée de 13,8 à 19,1 de kilotonnes de CO<sup>2</sup>, dioxyde de carbone. Au sens commun, c'est là une augmentation nette de 17%, mais après avoir convenu que ses principales pertes proviennent des postes de service, Gaz Métro la maquille en diminution de 27% en la présentant par kilomètre de conduite ou 14% par mètre cube livré. C'est absolument indécent quand les émissions de gaz à effet de serre du Canada sont en croissance de 8% depuis 1990. Comment on peut donc accepter sans réserve ces déclarations volontaires de Gaz Métro?

3315

3320

**OBLIGATIONS DE GAZ MÉTRO.** Gaz Métro doit protéger la vie humaine plutôt que de la risquer savamment derrière le paravent de la faune, de l'herpétofaune, de la flore qui survivent naturellement à ses affronts. À mon avis, il suffit d'une variation soudaine de la température extérieure de ses réservoirs montréalais pour que Gaz Métro décide aveuglément de se «détendre» dans la nature, indépendamment que les conditions s'y prêtent ou non.

3325

Pour éliminer les émissions nocives de Gaz Métro sur notre santé, le vingt-huit (28) mars dernier, je leur demandais formellement d'installer à même leur bâtiment de télémesure une station de contrôle météorologique. La réponse de Gaz Métro me laisse croire que j'aurais demandé inutilement parce qu'un citoyen ne doit surtout pas s'intéresser à leurs améliorations puisqu'ils tiennent déjà compte de la météo[?]. Si la «haute» sensibilité de leurs appareils de télédétection et surveillance des fuites ne leur permet pas de connaître la météo distinctement pour chaque poste de service, si leurs techniques de contrôle «à distance de l'usine» deviennent incidemment à l'échelle du Québec un vrai problème de «sécurité publique» tout aussi assujettie aux écarts subits de température qu'aux tremblements de terre, à la fréquence des vols à Dorval plutôt qu'à Mirabel ou au «terrorisme

3330

3335

3340 international» qui a déjà été invoqué ce soir, Gaz Métro doit améliorer sans faute la sécurité  
publique des Québécois. L'air respirable a ses limites et ne doit pas contenir plus de 25ppm  
de méthane.

On change de bloc. Dans le deuxième bloc, je vous avais dit qu'on parlait d'enquête.

3345

GAZ MÉTRO A SERVI D'ARME CHEZ CERTAINS «EXPERTS». Je suis fonctionnaire  
municipal et après quarante ans d'une montréalaise très conscientisée, j'avais choisi pour ma  
retraite de rénover la vieille résidence campagnarde de mes grands-parents. Je suis  
architecte et urbaniste, spécialisé en réglementation de zonage, principalement au sujet des  
3350 usages urbains, de leur codification et géométrisation jusqu'à l'élaboration de coefficients  
d'utilisation en regard des risques voisins.

3350

Mais le vingt-sept (27) mars dernier, Gaz Métro anéantissait mon rêve de redonner  
vie à ce tout petit noyau du patrimoine surexposé aux nouvelles misères d'aujourd'hui. À  
3355 quelques mois de la retraite, je ne pouvais simplement plus respirer dans la maison parce  
que durant la nuit, Gaz Métro nous a «gazé». La Sûreté du Québec intervient en région  
pratiquement lors de chaque décès de nos jeunes. Mon premier réflexe m'oriente  
immédiatement vers la Sûreté du Québec plutôt que les pompiers, le 911, plutôt que  
3360 l'échantillonnage de l'air ou la prise de sang. L'effet Gaz Métro à distance «sur l'équilibre  
naturel» était chez moi un «crime presque parfait.». Depuis toujours le gaz a servi d'arme,  
pratiquement sans réglementation de contrôle, chez certains «experts». Si Gaz Métro  
prétend être inoffensif à plus de 300 mètres, son «arme» est démesurée, sournoise, elle ne  
laisse surtout pas de trace. Mais si la police avec ses limites exactes ou Gaz Métro nous  
réfère à municipalité, qu'est-ce que je dois faire?

3360

3365

ENQUÊTE. Alors, suite à ma plainte formelle à Gaz Métro, Nadine Martin de Gaz  
Métro aurait décidé... nous prévient que Gaz Métro aurait décidé dans la nuit de vendredi à  
samedi vers une heure du matin de procéder à «l'entretien annuel du système d'odorisation  
du poste de livraison de Portneuf». Les conditions météorologiques de cette nuit du vingt-  
3370 sept (27) mars dernier m'ont semblé très particulières en raison d'une brume opaque et d'un  
plafond nécessairement très bas qui n'ont pu passer inaperçu même chez Météo Média. Moi,  
je crois plutôt qu'il s'agissait véritablement d'une «purge à l'atmosphère» de plus de 15 000  
mètres cubes en «télégestion», c'est un minimum que je vous dis, avec ou sans facturation  
de quatre mille dollars (4 000 \$) avant taxes pour ceux qui auraient commandé cette livraison  
3375 exclusive jusqu'à mon domicile. Bref, l'enquête de Nadine Martin devrait être immédiatement  
référée au Syndic de l'Ordre des ingénieurs.

3375

3380

Le plan stratégique de développement de la ville de Portneuf demandait le mois  
dernier de maintenir la vigilance concernant les impacts environnementaux des entreprises.  
D'ailleurs, le plus jeune de mes voisins immédiats est décédé à trente-huit ans dans sa  
maison voisine cette même nuit et tout le village en était immédiatement devenu très  
conscient.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3385 Je veux juste vous poser une question. Quand vous parlez de votre plus jeune voisin, est-ce qu'il était malade? Ou est-ce qu'il avait des problèmes?

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

3390 Je vous ai expliqué au tout début, Monsieur, par référence à Daniel D. que ce n'est pas... on n'entre pas chez le voisin comme ça tout de suite après un décès. C'est ça que j'ai essayé de vous dire avec le jeune Daniel D. Ça va?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3395 Oui, mais...

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

3400 Alors, je n'ai pas posé de questions, j'ai assisté aux funérailles, c'est tout ce que je peux vous dire. D'accord?

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3405 C'est parce que vous faites une relation assez...

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

3410 La relation était directe pour moi, je ne pouvais plus respirer dans la maison. O.K.? J'imagine que la maison voisine est pareille pareille pareille. Moi, ma chance, c'est d'avoir été éveillé, mais pour l'instant, je crois être dangereusement exposé «à perpétuité» aux rejets de Gaz Métro.

3415 On change de bloc. Je pense qu'il y a matière à réflexion sur ce sujet-là. Le troisième point qu'on veut aborder, c'est l'IMPUTABILITÉ PROFESSIONNELLE et la fonction exacte de ce nouveau poste de service ici, à Montréal. D'accord?

3420 À travers l'information que vous diffusez parcimonieusement au public, les citoyens doivent comprendre que ce plan CC030912ME révisé le treize (13) janvier deux mille quatre (2004) et rendu délibérément illisible au document PR5-2.PDF, page 47 ne porte pas la moindre signature professionnelle, mais un logo de Gaz Métro alors que la Loi des ingénieurs impose au sens commun une signature d'ingénieur sur une demande formelle d'autorisation publique. La réglementation est le seul moyen par lequel notre civilisation exprime ses attentes en matière de comportement responsable des particuliers et sociétés.

3425 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Monsieur Naud, il reste à peu près cinq minutes. Je vous demanderais de vous centrer effectivement sur le projet qui nous préoccupe ce soir.

3430

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

Je vous remercie, Monsieur. Alors, à mon avis, pour éviter de se rendre personnellement imputable vis-à-vis de chaque citoyen, la direction de Gaz Métro ne répond absolument pas de ses décisions à caractère professionnel. Son président, à l'exemple de celui d'Hydro-Québec, n'est surtout pas membre de l'Ordre des ingénieurs. Monsieur Tessier ne pourrait plus nous payer une traite. Il faut reconnaître la démesure du geste qui ne saurait être comptabilisé avant la fin de l'année malgré tous ces appareils en place.

3435

3440

Gaz Métro se dégage de ses responsabilités. Gaz Métro présente ainsi de graves problèmes éthiques de sa gouvernance jusqu'à compromettre la sécurité physique des Québécois. La responsabilité civile de ses sociétaires, les détenteurs d'unités, se limite déjà à la valeur de leur placement. Cette absence d'imputabilité professionnelle vis-à-vis le simple citoyen ajoute à nos inquiétudes et se reflète très exactement dans le traitement de nos plaintes auprès de Gaz Métro.

3445

En Alberta, c'est le gouvernement qui gère les plaintes des citoyens. Il y a 16% des plaintes qui traitent de sécurité publique. Ici, à Montréal, on ne saurait même pas dire combien de stations Gaz Métro opèrent actuellement, mais on peut savoir pour Trans-Canada Pipeline à peu près ce qui se passe. On ne sait pas non plus où sont les postes de détente. On ne sait pas s'il s'agit de modules d'un même poste, s'il s'agit de mesurage, de compression, de vente, d'odorisation, de livraison, de desserte, de torchage, de pré-détente ou de détente.

3450

3455

Le réseau de Gaz Métro est tout simplement rendu illisible. Ici même, quelle est la fonction exacte de ce nouveau poste projeté au 13875 et 13895 Autoroute Métropolitaine. Toutefois, pareilles émissions sollicitent beaucoup notre gorge, nos poumons, notre cerveau et depuis le décès de Simon, il faut admettre que notre battement cardiaque et notre pression sanguine s'est significativement accrue sans doute un peu comme chez mes voisins.

3460

**PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET ET GAZ MÉTRO.** Je peux le laisser à votre lecture, ce sont des considérations sur le financement qui sont tirées essentiellement de Pro-Placement sur internet. Avec cette structure de société en commandite qui peut quasi donner la mort sans remord, il ne faudrait pas se surprendre que Gaz Métro assure elle-même ses risques. L'important de mes écrits, vous l'aurez compris, reste souvent à la mine de plomb dans la marge.

3465

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Monsieur Naud, venez-en au fait par rapport au projet, s'il vous plaît.

3470

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

Merci. Alors, MES SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR L'AMÉLIORER. Il faudrait référer systématiquement au Syndic de l'Ordre des ingénieurs toute plainte de citoyen en matière de sécurité publique adressée à Gaz Métro.

3475 Il faudrait exiger une signature professionnelle accréditée sur chaque document émis par Gaz Métro et ainsi lui permettre de se re-qualifier comme service d'utilités publiques.

À Vancouver, un certificat de conformité, c'est du sérieux. Ici, c'est un procès interminable pour cent dollars (100 \$) d'amende.

3480 Il faut spécifier les améliorations à apporter avec échantillonnage de l'air lors de chaque émission à chaque poste de détente pour garantir une distance critique de trois cents mètres. À ce moment-là, il faudrait limiter une purge au maximum de 3500 mètres cubes en se référant à la documentation de Gaz Métro.

3485 Il faudrait exiger des dispositions spécifiques sur le cycle entier de vie de ce nouveau poste de service selon les principes de développement durable de sa construction jusqu'à sa mise hors service.

3490 À défaut de contrôle météorologique indépendant sur chaque station, un compresseur sur camion devrait d'abord vider les sections de gaz naturel avant les activités d'entretien de jour comme de nuit.

3495 En prêtant une attention toute spéciale à ses améliorations technologiques lors des procédures d'entretien, limiter les rejets de méthane pendant l'entretien de ce nouveau poste de service. Il suffit de contrôler les petites molécules de méthane qui s'échappent des minuscules interstices dans les soupapes, les raccords, les compresseurs et se transforment en émissions fugitives.

3500 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Monsieur Naud, je vous remercie. Le cinq minutes est même dépassé.

**M. J.E-FERNAND NAUD :**

3505 Merci à vous.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3510 Je vous remercie infiniment de vous être déplacé pour présenter votre mémoire. Maintenant, je vais demander à monsieur Langevin de se présenter, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Langevin.

**MÉMOIRE DE M. MICHEL LANGEVIN**

3515 **M. MICHEL LANGEVIN :**

3520 Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Madame Girard. Tout comme vous, je vais remercier l'intervenant précédent, monsieur Naud, ne le connaissant pas, mais voyant qu'il semble défendre la cause des citoyens qui, comme moi, sont résidents de la 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> avenue et l'avenue Roy.

3525 Je suis un voisin immédiat de monsieur Dumouchel, et monsieur Dumouchel tantôt m'a demandé de vous faire part du fait qu'il avait omis de spécifier qu'il a fait signer la pétition dans la rue. En fait, on est vingt-cinq résidences; il y en a vingt-quatre sur vingt-cinq qui ont signé, celui qui n'a pas signé, c'est que la maison présentement est vacante.

3530 Maintenant, nos préoccupations évidemment, nous, se limitent principalement au niveau de la sécurité. J'ai beaucoup de respect pour les autres intervenants qui ont fait part notamment de leur crainte concernant les couleuvres ou la végétation ou les érables, etc., sauf que moi, j'aimerais qu'on s'arrête un petit peu plus davantage aux considérations qui touchent directement l'autre race qu'on appelle communément *l'homo sapiens* dont je fais partie.

3535 Ce n'est pas tellement plaisant de voir ce type de poste de ravitaillement-là s'installer à moins de 300, 325 mètres dans les faits, de sa résidence. Moi, je suis situé sur le côté nord de l'autoroute évidemment, côté est, donc je suis adossé au projet, je suis en plein centre de la rue, donc, je suis comme on dit directement concerné dans tous les sens du terme.

3540 Qu'est-ce qu'on peut faire pour modifier la situation? Écoutez, je crois qu'il y a eu d'autres avenues qui ont été proposées devant vous, devant cette Commission, notamment évidemment un projet dont je n'avais jamais entendu parler, mais qu'en ce qui me concerne je ne trouvais pas bête non plus, qui était de faire peut-être éventuellement passer la ligne en question de façon souterraine sous la Rivière-des-Prairies. Peut-être ce qui pourrait rebuter le promoteur à analyser de façon plus sérieuse une telle avenue relève davantage de 3545 considérations purement économiques. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je crois que présentement, la façon dont le tracé nous est présenté, c'est purement une question économique : on y va en ligne droite, ça coûte moins cher.

3550 Les citoyens qui sont là, on semble ne pas trop vouloir en faire un plat, d'ailleurs, on se dit qu'ils ne sont pas tellement nombreux, puis on va émettre différentes mesures de sécurité en cas de désastre. Il va y avoir tel plan d'urgence, etc. Mais, en fait, c'est tout simplement essayer de réparer les pots cassés une fois qu'ils sont cassés pendant qu'au moment où on se parle, il y aurait toujours une façon quand même de prévenir justement le 3555 fait de casser des pots, en l'occurrence modifier le trajet.



3560 Modifier le trajet, il y a une autre alternative. Je ne sais pas, je n'ai aucune idée, je n'ai aucune expertise dans le domaine, mais en ce qui me concerne, à toutes fins utiles, on parle quasiment d'une ligne en surface compte tenu du fait qu'on parle de quoi, de un mètre de profond à peu près? Je ne sais pas pourquoi on ne peut pas enfouir cette canalisation-là par exemple à dix mètres. Évidemment je sais qu'il va y avoir des coûts additionnels, mais en tout cas, ça, c'est une des questions aussi que je me posais.

3565 Maintenant, toujours au niveau de mes préoccupations purement personnelles en tant que propriétaire foncier depuis maintenant au-delà de quatorze ans dans cette rue-là, j'imagine que ce qui peut en découler au niveau de la valeur marchande de ma maison parce que je peux vous assurer, et j'en suis convaincu dans mon for intérieur que si ma maison ce soir était à vendre et que j'avais un acheteur potentiel qui serait ici dans la salle et qu'il entend tout ce qu'il a entendu ce soir ou qu'il aurait entendu ce qui s'est dit dans les  
3570 dernières consultations publiques, c'est bien de valeur, mais je viens de perdre une vente. Au pire aller, peut-être que je pourrais réaliser la vente, mais pas au prix que je pourrais demander n'eut été de la venue potentielle, éventuelle de la station... je ne sais plus le nom exact qu'on donne, la station de pompage ou peu importe.

3575 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

De livraison.

3580 **M. MICHEL LANGEVIN :**

De livraison, poste de livraison. Merci.

3585 Un autre petit point qui peut sembler peut-être anodin mais que j'aimerais quand même soulever devant vous, c'est que, comme toute personne propriétaire d'une bâtisse, au niveau des assurances, on a une obligation légale envers notre assureur d'aviser ces derniers à partir du moment où on a connaissance qu'une situation de fait peut avoir une conséquence sur le... pas le droit, ni l'obligation, mais sur le fait à savoir si la compagnie d'assurance doit ou non continuer à accepter le risque en ce que si moi, je contacte ma compagnie d'assurance demain matin et je leur dis : Écoutez, j'ai une compagnie, en  
3590 l'occurrence Gaz Métropolitain, qui bâtit un poste de livraison d'essence à 350 mètres en arrière de chez moi, on a seulement une borne-fontaine dans la rue et par surcroît, il va avoir une ligne aussi, le tracé, le gazoduc comme tel va être à peine à 50 mètres de ma maison. Je ne suis même pas certain demain matin que ma compagnie va consentir à continuer à m'assurer, du moins peut-être pas au même taux que je paye actuellement.

3595 Je me demande aussi à ce niveau-là si Gaz Métropolitain avait l'intention, je ne sais pas, d'analyser cette question, à savoir : Est-ce qu'ils entendraient contribuer ou nous trouver un assureur ou est-ce qu'elle entend nous donner une compensation? Est-ce qu'elle a anticipé même la possibilité d'une expropriation? On parle d'environ vingt-cinq maisons. Il  
3600 faut être réaliste, pas environ, mais on parle de vingt-cinq maisons. On n'est pas à

Westmount, ce n'est pas des maisons de quatre cent mille (400 000 \$), on peut faire un *breakdown* rapide en disant qu'on va remettre sommairement deux cent mille (200 000 \$) par maison, on parle de cinq millions (5 M\$).

3605 Je ne connais pas les coûts de Gaz Métro, mais j'ai une bonne idée. S'il fallait qu'il y ait pour eux l'obligation de modifier les plans actuels avec tout ce qu'ils vont devoir défrayer dans le futur pour recommencer à zéro le processus qui se déroule devant vous, est-ce qu'ils ne seraient pas plutôt gagnants dans les circonstances peut-être de penser sérieusement à une expropriation éventuelle?

3610 Et finalement, je vais terminer simplement en vous disant que oui, quand j'ai acheté il y a quatorze ans, j'étais conscient que je m'en venais m'installer dans une poubelle; j'entends par là une poubelle, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, parce qu'il y avait les *tanks* à côté de Gaz Métro. Je ne savais même pas l'utilité de ces *tanks*-là. J'ai su par après le danger  
3615 que ça représentait et je n'ai jamais compris d'ailleurs pourquoi on a autorisé soit la construction de ces *tanks*-là en plein centre urbain ou à défaut, pourquoi on a accepté qu'il y ait des résidences construites à proximité.

3620 Par surcroît, par la suite, il est arrivé la question de l'autoroute. On a des gros bruits avec l'autoroute, c'est très bruyant l'autoroute. On a parlé à un moment donné de nous faire un mur anti-son, on ne l'a pas fait, ça coûtait trop cher; par la suite, on a dit : On va vous faire un écran végétal. On ne l'a pas fait sans qu'on sache trop pourquoi. Et il y a trois ans lorsqu'on a modifié les plans de l'autoroute et qu'on a refait la structure médiane entre les  
3625 voies nord et sud, on nous a installé un nouveau parapet d'environ quatre pieds de hauteur qui a maintenant comme effet de faire rebondir carrément le son qui vient de l'autoroute vers nos résidences. C'est pire que jamais depuis trois ans.

3630 Maintenant, on a également eu le plaisir depuis environ quatre ans de subir les odeurs nauséabondes de l'usine d'épuration des eaux qui n'est pas tellement loin et par surcroît, la même situation nous empêche de pouvoir profiter, bénéficier pleinement en tant que propriétaire de nos terrains le soir, les belles soirées d'été, à cause d'une quantité phénoménales d'insectes piqueurs en l'occurrence évidemment des maragouins puisque ceux-ci vont pondre leurs œufs dans les bassins à ciel ouvert de l'usine d'épuration des eaux.

3635 Tout ça pour dire qu'on a un paquet de problèmes sans compter les lignes de haute tension qui nous passent au dessus de la tête pas tellement loin et que là présentement, on fait des études voir quelles seraient les incidences sur la santé humaine.

3640 Là, à un moment donné, moi je me dis trop, c'est trop. Si en plus on veut venir installer cette station de livraison de gaz, le poste de livraison, j'ai également vu dans les documents qui ont été déposés devant votre Commission au début de vos audiences, semble-t-il qu'il y a une question de bruit aussi qui vient de ce poste et comme je vous dis, déjà, on a le problème de bruit.

3645 Ce qui nous sauve en partie, c'est le petit boisé à cause des arbres; les arbres aussi en plus de nous assourdir le bruit également comme effet positif de purifier l'air, ce qui n'est pas négatif en soi, et également de limiter un peu l'arrivée de la poussière et des suites du flux de circulation automobile sur l'autoroute et le projet actuel fait en sorte qu'on veut déjà couper quand même une bonne partie de ce boisé-là et laisser seulement un écran à l'avant.

3650 Il n'en demeure pas moins que les dommages vont avoir été causés en ce sens qu'on va être doublement pénalisés puisque le taux sonore acceptable va être dépassé de beaucoup puisqu'il l'est déjà présentement. Il y a eu des études qui ont été faites et on a monté avec des pointes de décibels de 78 alors que la norme était, je crois, de 65.

3655 C'est pour des raisons semblables, des constats que je fais avec mes voisins, on se dit ensemble «Non, non, ça n'a pas sa place.» On ne dit pas «pas dans ma cour». Ce n'est pas juste question de «pas dans ma cour». Ce qu'on dit, c'est que dans les circonstances, dans l'état des choses, le projet, bien que potentiellement valable en soi pour différentes raisons, au niveau économique et autre, il n'en demeure pas moins que c'est par où on veut faire passer cette ligne-là qui ne nous convient pas du tout. Surtout quand on est conscient, si vous connaissez bien le secteur, à l'arrière de la voie de service de la 40, autrement dit, on se dirige... il y a les terrains d'Hydro-Québec où d'ailleurs il y avait eu l'incendie qu'on vous a fait part et c'est là qu'on a découvert que c'était un gros dépôt de BPC, il y aurait toujours de l'espace, soit dans les terrains d'Hydro ou encore, ça va jusqu'à Métro, ça, les terrains en arrière de chez nous, il n'y en a aucune résidence. Il n'y en a aucune. Il n'y aurait personne qui serait affectée, mais là, on parle quand même des vies humaines; il me semble qu'on devrait avoir autant, sinon plus de considération j'espère que les couleuvres brunes. C'est ce que j'avais à dire.

3670 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Je vous remercie, Monsieur Langevin.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3675

Vous faisiez référence au tout début à une pétition.

**M. MICHEL LANGEVIN :**

3680

Oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

C'est quoi la pétition qui serait signée et déposée?

3685

**M. MICHEL LANGEVIN :**

Elle a été déposée.

3690 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Parfait. Ça va, je pense que c'était très clair.

3695 **M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

Oui, c'est très très clair, Monsieur Langevin, on vous remercie.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

3700 Merci beaucoup.

**M. MICHEL LANGEVIN :**

Merci. Bonsoir.

3705

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3710 Est-ce qu'il y a des gens qui ont des rectifications à faire? Non? Il n'y a personne qui a des rectifications? Parfait. Oui? Il faut que vous vous inscriviez à madame Bouchard à l'arrière si vous avez... Vous pouvez procéder, Monsieur Doré. Allez.

**RECTIFICATION DE M. DORÉ**

**M. DORÉ :**

3715

Merci. Nous voudrions simplement profiter de l'occasion pour rectifier deux choses. La première, c'est dans le premier mémoire qui a été déposé par monsieur Dumouchel. À un endroit, on indique que même Gaz Métro considère que la zone deviendrait à haut risque, ce que nous contestons. Nous avons déposé une étude de risque qui dit que le risque est acceptable et qu'il entre dans les critères du CRAIM. Donc, nous refusons le qualificatif de «haut risque».

3720

3725

Et le point 2 dans le deuxième mémoire déposé par la Direction de la santé publique, il est mentionné que les vannes à fermeture automatique auraient des mécanismes électroniques qui pourraient défaillir, ce qui est faux. Ce sont des mécanismes plutôt simples de type mécanique justement, à contrôle local.

Ce sont les deux seules rectifications, Monsieur.

**M. FRANÇOIS LAFOND, président :**

3730

Merci, Monsieur Doré.

(LECTURE DU MOT DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT)

3735

\*\*\*\*\*

3740 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3745

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**